

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 22 DECEMBRE 2017 À 09 H 30

(Convocation du 15 décembre 2017)

Aujourd'hui vendredi Vingt Deux Décembre Deux Mil Dix-sept à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSES :

Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE A 9 HEURES 41

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers collègues, installez-vous s'il vous plaît.

La séance est ouverte. Je voudrais vous remercier à nouveau d'avoir parfaitement joué le jeu hier soir en participant activement à ce Conseil exceptionnel assez constructif, qui a été riche en observations et en propositions. Maintenant, nous avons un certain nombre de suites à donner.

S'agissant de mobilité, le groupe de travail sera mis en place dès les premiers jours de janvier, de façon à nous présenter, sur la base du document que j'avais déjà fait élaborer, un programme de travail concret sur 2018, 2019, 2020. L'objectif est de le finaliser pour la fin du premier trimestre de l'année prochaine, pour que nous puissions l'adopter précisément à cette date ou au début du mois d'avril. L'idée n'est pas de repartir sur un plan stratégique, mais bien sur une série de mesures concrètes réalisables sur les trois prochaines années.

Deuxièmement, sur le débat-logement, nous avons là aussi quelques suites à donner, en particulier l'adoption de la charte de la qualité qui vous sera soumise au mois de janvier et puis dès que Jacques MANGON aura terminé son travail, le pacte foncier avec les opérateurs, de façon à mettre là aussi en musique ce que nous avons évoqué hier soir.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vais donc maintenant appeler l'ordre du jour et je vais demander à Michel VERNEJOUL avec Josiane JAMBON, comme Secrétaire adjointe de séance, d'appeler les dossiers. Monsieur le Secrétaire, vous avez la parole.

M. Michel VERNEJOUL : Merci, Monsieur le Président. D'abord dans les affaires regroupées, les affaires n° 1, 11 et 55 portent sur des désignations. Les noms des personnes proposées figurent dans l'ordre du jour qui est déposé sur table.

Pour l'affaire n°87, seule la dernière annexe intitulée « avenant n°2 à la convention de financement » est à prendre en compte, les deux premières annexes étant inutiles pour le vote de cette délibération.

Nous avons donc 79 affaires regroupées. Je vais les citer.

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur le Président : affaires n° 1 et 2,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain ANZIANI : affaire n° 3,
- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT, affaires n° 4, 6 et 7 à 11,
- ✓ Délégation de Madame Virginie CALMELS : affaires n° 12 à 18,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n° 19 à 22,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel LABARDIN : affaires n° 24 à 27,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick BOBET : affaires n° 29, 30 et 32 à 40,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaires n° 41 à 43 et 45 à 57,
- ✓ Délégation de Madame Dominique IRIART : affaire n° 58,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n° 59 à 66,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaire n° 67,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n° 68 à 71,
- ✓ Délégation de Madame Anne-Lise JACQUET : affaires n° 72 à 73,
- ✓ Délégation de Madame Agnès VERSEPUY : affaire n° 76,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaires n° 77 à 81,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaires n° 82 à 83,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaires n° 85 à 87,
- ✓ Délégation de Monsieur Dominique ALCALA : affaire n° 89,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain TURBY : affaires n° 92 et 93,
- ✓ Délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS : affaire n° 94.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur le Secrétaire. Est-ce qu'il y a des observations sur les votes ?
Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Bonjour. Concernant la 3, abstention, et, je crois que vous êtes au courant, Monsieur le Président, nous vous demandons le regroupement de la 6 et de la 26, dont nous avons beaucoup parlé hier soir.

M. Michel VERNEJOUL : Je l'ai pris en compte, je vais l'annoncer dans les chiffres.

M. Max GUICHARD : Ensuite, la 19, « ouverture dominicale », contre, la 30, « les tarifs », contre, les 32, 34 et 37 « VEFA » contre, 58 « opération campus » contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Y a-t-il d'autres remarques, Madame CASSOU-SCHOTTE ?

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Abstention pour la délibération 16. Sur la délibération 19, nous avons le même vote qu'au dernier Conseil. Nous avons demandé le dégroupement de la 91 et finalement, nous souhaitons la regrouper.

M. le Président Alain JUPPÉ : Donc cela fait une dégroupée de moins. Il en est pris note. Ensuite, Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Je ne prends pas part au vote des 38, 39, 59 et 64.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Je ne prendrai pas part au vote de la 64.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUBOS.

M. Gérard DUBOS : Sur la 19, abstention des élus pessacais d'opposition.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Est-ce que tout ceci a été noté ? Pour le reste, les délibérations sont donc adoptées.

Monsieur JUPPE

1 Représentation de Bordeaux Métropole dans les organismes extérieurs-Désignation.

Unanimité – Désignation effectuée

Monsieur JUPPE

2 Accord cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du programme "50 000 logements autour des axes de transports collectifs" et du programme "Aménagement économique" avec la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) - Marchés subséquents 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur ANZIANI

3 Mutualisation - Communes des cycles 1 et 2 - Révisions du niveau de services 2016-2017 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur DUPRAT

4 Ajustements - Septembre 2017 - Projets de voirie - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur DUPRAT

6 Réseau Transports Bordeaux Métropole (TBM) - Présentation du rapport déléguant "Transports"- Année 2016 - Décision - Approbation

Unanimité

Monsieur DUPRAT

7 Réseau de transports urbains - Délégation de service public - Avenant n° 4 -
Décision - Adoption

Unanimité

Monsieur DUPRAT

8 Tarification sociale sur le réseau de transport en commun TBM (Transports
Bordeaux Métropole) - Prolongation des droits - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur DUPRAT

9 Contrat de concession du 14 juin 1988 pour la construction et l'exploitation du parc
souterrain place des Grands Hommes - SNC des Grands Hommes/Bordeaux Métropole -
Avenant n°11 relatif à la mise en place d'une redevance - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur DUPRAT

10 Contrat de concession du 17 février 1989 pour la réalisation et l'exploitation du parc
Camille Jullian - Central Parcs/Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux
Métropole - Avenant n°9 relatif au changement d'actionnariat de Central Parcs et à
l'adhésion à un contrat-cadre de prestations de services - Autorisation

Unanimité

Monsieur DUPRAT

11 Cité des métiers à Pessac - Association syndicale libre - Approbation des statuts -
Décision - Désignation- Autorisation

Unanimité – Désignation effectuée

Madame CALMELS

12 Zone industrielle de Blanquefort - Vente d'un terrain d'une emprise de près de 40 922
m² à la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde - Convention - Décision -
Autorisation

Unanimité

Madame CALMELS

13 Valorisation du périmètre fluvial métropolitain - Conventions de mise à disposition
des équipements fluviaux aux acteurs nautiques locaux pour l'année 2018 - Décision -
Autorisation

Unanimité

Madame CALMELS

14 Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc- commune du Haillan -
Opération d'aménagement Cinq Chemins- Traité de concession d'opération
d'aménagement - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame CALMELS

15 Société publique locale Bordeaux Aéroparc - Rapport 2017 au titre de l'exercice 2016 - Présentation - Information

Communication effectuée

Madame CALMELS

16 Route des lasers - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte - Rapport 2017 - Exercice 2016 - Présentation - Information

Communication effectuée

Madame CALMELS

17 Rapport 2017 des administrateurs de la SPL SBEPEC - Exercice 2016 - Présentation - Information

Communication effectuée

Madame CALMELS

18 Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) - Bilan 2017 - Perspectives 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame BOST

19 Avis conforme de Bordeaux Métropole pour les ouvertures dominicales 2018 des commerces de détail, suite à la saisine de la commune de Saint-Aubin du Médoc - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur DUBOS, Madame TOURNEPICHE

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur PADIE

Madame BOST

20 Mise en œuvre du plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire - Appel à projets - Renouvellement de l'accompagnement des acteurs de l'économie sociale et de l'insertion par l'activité économique dans leur phase de développement/changement d'échelle sur une durée de 3 ans de 2017 à 2019 - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame BOST

**21 Soutien aux communes pour le financement des postes des managers de commerce des communes - CODEV 3 - 2015-2017- Subvention - Décision - Autorisation
Délibération n° 2017-775**

Unanimité

Madame BOST

22 Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire - Société civile immobilière Pôle de coopération Bordeaux Seize neuvième - Aide à l'investissement immobilier de Bordeaux Métropole pour la création du pôle de coopération économique Seize neuvième à Lormont - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur LABARDIN

24 Parcs de stationnement - Acquisition d'un local technique sis parking Front du Médoc et d'un niveau de parking sis résidence "Les Terrasses d'Albret" à Bordeaux auprès de la SAEML Grands garages parkings de Bordeaux (SAEML GGPB) - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur LABARDIN

25 Parcs de stationnement - Remise en affectation d'un local technique sis parking "Front du Médoc" et remise en gestion d'un niveau de garage sis résidence "Les Terrasses d'Albret" à Bordeaux - Convention de gestion - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur LABARDIN

26 Communes de Le Haillan - Mérignac - Pessac - Amélioration de la desserte en transport en commun de la zone aéroportuaire - Lancement de la procédure unique préalable à la déclaration d'utilité publique avec étude d'impact - Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) - Enquête parcellaire - Décision - Approbation

Unanimité

Monsieur LABARDIN

27 Protocole transactionnel résident Emile Counord - Phase 2 - Ligne C du tramway - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur BOBET

29 Mutualisation des moyens - Avenant aux conventions de remboursement des dépenses signées avec les communes - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur BOBET

30 Fixation des tarifs et redevances des services publics pour 2018 - Décision - Adoption

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur BOBET

32 BEGLES - SA d'HLM Vilogia - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 7 logements collectifs destinés à la location-accession, sis, îlot B3, quartier Terres Neuves, 270 boulevard Jean-Jacques Bosc - Emprunt d'un montant de 926.880 euros de type PSLA auprès de l'établissement bancaire ARKEA Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur BOBET

33 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SACP d'HLM LE TOIT GIRONDIN - Charge foncière et construction de 4 logements individuels locatifs, 6, impasse aux Saux - Emprunts d'un montant total de 562.976 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur BOBET

34 LE HAILLAN - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 20 logements locatifs, dont 15 individuels et 5 collectifs, rue de la Liberté et avenue du Bicentenaire, "Stella Verde" - Emprunts d'un montant total de 2.253.648 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote :
Madame CHAZAL

Monsieur BOBET

35 SA d'HLM AXANIS - Prêt Haut de Bilan Bonifié - Accélération du programme d'investissement en PSLA sur Bordeaux Métropole - Prêt bonifié d'un montant de 171.800 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur BOBET

36 SA d'HLM CLAIRSIENNE - Prêt Haut de Bilan Bonifié - Accélération du programme d'investissement en PSLA sur Bordeaux Métropole - Prêt bonifié d'un montant de 1.040.000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur BOBET

37 BORDEAUX - SA D'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition en VEFA de 58 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence Ginko, îlot C2, avenue des Quarante Journaux, rue Jean Royer et cours du Québec - Emprunts d'un montant total de 7.992.022 euros des types PLAI, PLUS et PLS auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur BOBET

38 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Mise en vente de 17 logements collectifs locatifs de la résidence "Henri Martin" - Accord sur le maintien de la garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

Monsieur BOBET

39 BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Acquisition et amélioration d'un logement individuel locatif situé 264, boulevard Albert 1er - Emprunt de 41.324 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

Monsieur BOBET

40 TALENCE - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 64 logements collectifs locatifs, avenue Georges Lasserre - Emprunts d'un montant total de 7.587.930 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

Monsieur EGRON

41 Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre Bordeaux Métropole et Domofrance et Avenir Deconstruction - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Monsieur EGRON

42 Réalisation de diagnostics d'archéologie préventive sur le territoire de Bordeaux Métropole. Demande de subvention d'Etat pour l'année 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

43 Réalisation des opérations d'archéologie préventive sur le territoire de Bordeaux Métropole - Demande d'habilitation en tant qu'opérateur d'archéologie préventive avec extension de compétence - Fin de la réalisation de l'intégralité des diagnostics en archéologie préventive sur le territoire métropolitain - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

45 Convention Bordeaux Métropole - BMSL - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

46 Convention financière Bordeaux Métropole - UFASEC 2018 – Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

47 Convention Bordeaux-Métropole-Union Bordeaux Métropole (UBM) - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

48 Ajustements d'effectifs et d'organigrammes - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

49 Evolution de l'organisation de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

50 Pôle territorial Sud - Réorganisation du service territorial n°4 - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

51 Direction de l'énergie, de l'écologie et du développement durable - Adaptation de l'organisation - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

52 Direction d'appui aux territoires - Adaptation de l'organisation - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

53 Plan de déplacement des employés (PDE) 2018, un plan commun à Bordeaux Métropole, à la ville de Bordeaux et son Centre communal d'action sociale - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

54 Création d'un régime indemnitaire à titre provisoire aux grades d'Attaché de conservation principal et Bibliothécaire principal -Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

55 Association marchés publics d'Aquitaine - Représentation de Bordeaux Métropole - Désignation - Décision - Autorisation

Unanimité – Désignation effectuée

Monsieur EGRON

56 Convention COS - Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur EGRON

57 Régime Indemnitaire - Précisions - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame IRIART

58 Opération campus de Bordeaux - Participation financière de Bordeaux Métropole à l'aménagement des liaisons interquartiers et d'aménagements d'espaces publics du site de Carreire à Bordeaux - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur MANGON

59 BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Rue Bourbon, Canis, Pagnol - Acquisition de biens par Bordeaux Métropole pour la réalisation d'un groupe scolaire appartenant à Aquitanis - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

Monsieur MANGON

60 Bassens centre-bourg - Ilot "République" - Cession à la société Damathieu Bard Immobilier de parcelles de terrain bâti situées avenue de la République à Bassens - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur MANGON

61 BASSENS centre-bourg - Ilot "Richet" - Cession à la société Demathieu Bard Immobilier de parcelles de terrain bâti situées Rue Jules Verne à Bassens - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur MANGON

62 BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Cession à la ville de Bordeaux d'un terrain pour la réalisation d'une crèche - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur MANGON

63 MERIGNAC - Immeubles sis 16, avenue Henri Vigneau - Cession à la Société civile immobilière (SCI) "Les Demeures du Vigneau" - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur MANGON

64 EYSINES - Immeuble bâti sis 3, rue Jacques Georges GIROL - Conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Office public de l'habitat (OPH) Aquitanis - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur MANGON, Madame DE FRANÇOIS

Monsieur MANGON

65 Ajustement du périmètre du site patrimonial remarquable de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur MANGON

66 Elaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de Bordeaux Métropole - Approbation

Unanimité

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

67 Bruges et Le Bouscat - Ligne Verte - Aménagement d'un corridor de biodiversité sur la friche ferroviaire entre la Place Ravezies et la rue Rigal - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Monsieur PUJOL

68 Villenave D'Ornon - Projet d'aménagement de l'avenue Georges Clémenceau entre la route de Toulouse et le chemin du Pas de la Côte - Déclaration d'utilité publique - Demande de prorogation - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur PUJOL

69 BEGLES - Requalification rue Marc Sangnier - Projet de voirie - Décembre 2017 - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité

Monsieur PUJOL

70 Réseau hiérarchisé de voirie - Mise à jour des voiries structurantes à dominantes de déplacements - Adoption - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur PUJOL

71 Gertrude - Rapport des administrateurs - Rapport 2017 - Exercice 2016 - Présentation - Information

Communication effectuée

Madame JACQUET

72 Modification des modalités d'exécution du processus d'application de la PFAC (Participation financière à l'assainissement collectif) et de la PTRAD (Participation au traitement des rejets assimilables domestiques) - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame JACQUET

73 Protocole d'accord transactionnel tripartite entre les sociétés OTV, Eiffage et Bordeaux Métropole, relatif aux désordres de la station d'épuration ' Sabarèges ' à Ambarès-et-Lagrave - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Madame VERSEPUY

76 Bordeaux Metropole Arena à Floirac - Convention de mise à disposition et d'exploitation d'un parc de stationnement pour véhicules poids lourds dans le cadre de l'exploitation de la salle - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur DUCHÈNE

77 Bordeaux - Ginko - Compte rendu d'activités du concédant (CRAC 2016) - Décision - Approbation

Unanimité

Monsieur DUCHÈNE

78 Mérignac - Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Compte-rendu d'activité comptable 2016 - Décision - Approbation

Unanimité

Monsieur DUCHÈNE

79 Partenariat avec l'A'urba - Convention financière 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur DUCHÈNE

80 BEGLES - ZAC "quartier de la mairie" - Compte rendu d'activité au concédant (CRAC 2016 -Décision - Approbation

Unanimité

Monsieur DUCHÈNE

81 Eysines - Zone d'aménagement concerté (ZAC) "Carès Cantinolle" - Compte-rendu financier et d'activité (CRFA) 2016 - Avenant n° 1 au Traité de concession d'aménagement entre Bordeaux Métropole et la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Approbation

Unanimité

Monsieur TOUZEAU

83 Mérignac - Aire d'accueil des gens du voyage de la Chaille - Chantier formation qualification ' nouvelle chance ' - Subvention exceptionnelle de Bordeaux Métropole - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame WALRYCK

85 Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - REGAZ-BORDEAUX - Rapport 2017 - Exercice 2015/2016 - Information

Communication effectuée

Madame WALRYCK

86 Politique climat énergie - Engagement dans la démarche qualité européenne Cit'ergie - Renouvellement du label - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame WALRYCK

87 Opération de résorption des points noirs du bruit routier métropolitain - Programme d'isolation phonique - Avenant n° 2 à la convention de partenariat entre l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et Bordeaux Métropole - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité

Monsieur ALCALA

89 Responsabilité Elargie des Producteurs Emballages ménagers et Papiers graphiques - Choix de l'éco-organisme et des repreneurs - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur COLES

91 Groupement des éleveurs girondins (GEG) - Construction d'un abattoir à Bègles - Aide à l'investissement matériel et immobilier - Convention du 30 décembre 2015 - Avenant n°1 - Adoption - Autorisation

Unanimité

Monsieur TURBY

92 Protocole transactionnel- PSI INFORMATIQUE - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur TURBY

93 Déploiement de services mobiles sans contact - Avenant à la convention de soutien pour prolongation de l'éligibilité au cofinancement des dépenses jusqu'à la fin de l'année 2017 dans le cadre de l'appel à projets de la Caisse des dépôts et consignations "Investissements d'avenir - Déploiement de services mobiles sans contact" - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame DE FRANÇOIS

94 Exploitation agricole - Protocole d'accord transactionnel - Décision - Autorisation

Unanimité

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2017 – ADOPTION

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous sou mets maintenant le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2017. Pas d'observations ? Je vous en remercie, il est donc adopté.

Nous passons aux délibérations dégroupées.

M. Michel VERNEJOUL : Monsieur le Président, vous avez demandé que l'on inverse et que l'on mette en priorité la délibération de Madame MELLIER concernant la commune de Bègles. Il s'agit des communes de Bègles, Bordeaux, Floirac, la dénomination du nouveau Pont et le franchissement de la Garonne.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui. Madame MELLIER a souhaité que je présente moi-même cette délibération. Je voulais la mettre en tête parce qu'elle a une forte valeur symbolique bien entendu.

Affaires non regroupées :

Madame MELLIER

74 Communes de Bègles, Bordeaux et Floirac - Dénomination du nouveau pont franchissant la Garonne - Décision - Autorisation

M. le Président Alain JUPPÉ présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Oui, bien entendu, nous voterons des deux mains cette proposition. Je veux simplement dire qu'il avait été envisagé, je crois que vous-même n'étiez pas contre, que l'on fasse la nomination d'un monument pour Nelson MANDELA. Je pense que cela doit rester dans nos perspectives, mais ceci ne remet en rien en cause ce dont on discute ce matin.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je retiens votre proposition et on va bien sûr y travailler. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Monsieur le Président, mes chers collègues. Monsieur le Président, vous avez souhaité donner le nom de Madame Simone VEIL à ce pont et vous savez que je souscris à ce choix. Vous venez de le rappeler, Madame Simone VEIL symbolise la résistance contre toutes les barbaries, la foi dans l'Europe contre tous les nationalismes, les nationalismes égoïstes, la défense du droit des femmes contre les inégalités et les violences dont elles sont trop souvent les victimes.

Simone VEIL fut une femme dont les convictions et les engagements doivent demeurer un exemple pour nous tous, mais aussi et surtout pour les générations à venir. Elles sauront qu'au XX^e siècle, le courage avait un nom, un visage, ceux de Madame Simone VEIL. Je vous remercie donc, Monsieur le Président, pour ce choix auquel je souscris totalement.

Je rappellerai ici un précepte qu'avait édicté Isaac NEWTON : « les hommes passent beaucoup trop de temps à construire des murs, pas assez de temps à construire des ponts ». Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est une belle phrase et elle est hélas d'actualité. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, à mon tour je me félicite et j'approuve évidemment cette proposition et ce choix de Simone VEIL. D'ailleurs, vous l'avez dit, ce n'est pas seulement un hommage à une femme, mais à toutes les femmes parce qu'apparemment, donner le nom d'une femme à un pont est extrêmement rare en France. Il y aurait apparemment une passerelle Simone de BEAUVOIR à Paris, mais il y a très peu de ponts qui ont un nom de femme, donc on peut vraiment s'enorgueillir de donner le nom de Simone VEIL à ce huitième pont sur la Garonne.

Cela a été dit, je ne vais pas le redire, Simone VEIL est évidemment l'incarnation de trois grands moments de notre histoire, l'horreur de la Shoah, l'émancipation des femmes et l'espérance européenne. Donc évidemment, on ne peut qu'être très satisfait de ce choix. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je pense que nous allons donc adopter cette proposition à l'unanimité. Il n'y a pas d'opposition, il n'y a pas d'abstention ? Je vous en remercie et je crois que ce sera un élément de fierté aussi pour notre Métropole.

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur le Secrétaire de séance, je vous rends la parole.

M. Michel VERNEJOUL : Merci, Monsieur le Président. Nous passons donc au premier point à l'ordre du jour, la délégation de Monsieur DUPRAT, Transport et Stationnement. Il concerne la Convention Belin Promotion, l'opération immobilière La Buttinière à Lormont.

Monsieur DUPRAT

**5 Convention Belin Promotion - Opération immobilière La Buttinière - Lormont -
Décision - Autorisation**

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, j'ai demandé que ce dossier soit dégroupé parce que l'on a eu un débat en Commission transport. Il y a même eu une commission réunie, spécifique sur ce sujet. Je ne vais donc pas réenclencher une polémique, mais je pense qu'il faut distinguer deux éléments sur ce dossier, c'est le flacon et l'ivresse.

En ce qui concerne l'ivresse, oui, ce dossier paraît tout à fait intéressant en termes sociaux, en termes d'intégration, d'économie solidaire, de foyers de jeunes travailleurs et d'acquisitions sociales. Donc quand on le regarde ainsi, c'est un dossier intéressant ; mais quand on le regarde avec un œil différent, notamment par le prisme du transport, il pose problème, sans pour autant être complètement à rejeter. Je sais d'ailleurs que mon prédécesseur, qui vient de présenter la délibération, l'a présentée de façon très neutre. Je ne suis pas sûr que dans le creux de l'oreille, il soit très favorable à la délibération telle qu'elle est proposée.

Il pose problème parce que ce site est aussi extrêmement stratégique en matière de mobilité et de transport. On n'en a pas 36, des sites comme celui-là. La Buttinière est quand même un échangeur de mobilité extrêmement stratégique, important. Il y a un Y en matière de tramway. Il y a un parc-relais et c'est un endroit dont on a besoin pour faire évoluer le parc relais, pour peut-être stocker du bus électrique, pour mettre des cars.

Il est extrêmement difficile de trouver des sites comme cela, quoi que l'on dise. Même s'il y a le parc des Lauriers, il est quand même assez loin. Donc ce qui me gêne dans ce dossier, ce qui nous gêne d'ailleurs – je ne parle pas là au nom de mon groupe, mais au nom d'un certain nombre d'autres commissaires –, c'est que s'il est bâti tel qu'il est conçu, on aura beaucoup de mal à faire évoluer le site de La Buttinière en faveur des transports. Et c'est un point qui pose problème.

Alors, je sais que l'on pourra peut-être rajouter 200 places sur le parc de La Buttinière. Lorsque l'on discute avec les services, les besoins sont plutôt de l'ordre du double. Ce sont au moins 1 000 places de parc relais qu'il nous faudrait. Là, je crois qu'il faut surtout rester mesuré sur ce sujet. Je n'accuse personne. Je crois que c'est un dossier communautaire pour lequel les services n'ont peut-être pas toujours eu l'habitude de se parler mais lorsqu'il a été conçu il y a quelques années, entre 2011, 2012 et aujourd'hui la situation a fortement évolué en matière de mobilité et de transport. Donc il ne faut pas hésiter à reconsidérer ce projet à l'aune des enjeux d'aujourd'hui.

Il y a 5 ans, on ne parlait pas de bus électrique. On a eu le débat hier. Si on veut le développer aujourd'hui et ce sera le cas, il va falloir pouvoir le stocker à un moment parce qu'un bus électrique ne fera jamais 500 kilomètres par jour. Il faut pouvoir le recharger, ne serait-ce que cela.

Il y a des idées selon lesquelles : « pour les gens qui vont venir de Libourne, on va mettre une navette à Montussan ou à Artigues et après, ils viendront à La Buttinière ». Non, cela ne marche pas. Une rupture de charge fonctionne, mais pas deux. Donc vous n'allez pas dire aux gens de Libourne : « prenez votre voiture, arrêtez-vous à Montussan, on va vous mettre un bus direct pour aller à La Buttinière, là, vous allez reprendre le tram et après, vous irez à votre boulot dans Bordeaux ». Cela ne marchera jamais.

Donc ce dossier tel qu'il est, en tout cas pour moi, présente un gros souci. C'est pour cette raison que je ne voterai pas contre, mais que je ne voterai pas pour non plus, je m'abstiendrai, et si toutefois ce dossier n'allait pas jusqu'au bout, ce serait une très grande satisfaction. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Oui, quelques éléments de réponse, mais c'est surtout au titre de la Métropole que je me permettrai d'apporter une réponse, dans la mesure où, et cela a été souligné, c'est un projet qui est porté par la FAB, qui s'est inscrit depuis plusieurs années dans une démarche vraiment globale, métropolitaine, et qui vise à constituer petit à petit, en prenant en compte toutes les priorités de la Métropole, une véritable porte des Hauts-de-Garonne, là où il n'y a actuellement qu'une gare routière.

La différence de regard que j'ai avec ce que vient d'exprimer Monsieur CHAUSSET, c'est au contraire de revisiter un site qui est effectivement contraint. Il a été décidé depuis plusieurs années, de prendre en compte toutes les priorités métropolitaines, bien évidemment le logement des jeunes, l'accession sociale à la propriété avec le prix plafonné, des préoccupations également autour de l'économie avec les quatre communes situant le Social LAB, un travail sur la formation avec l'INFA (Institut national de formation et d'application) et bien évidemment la situation ici du parc relais. La proposition vise une extension à 250 places, qui va le porter autour de 750 et qui va nous permettre de retravailler à l'échelle de la Rive droite, dans la continuité des débats qui ont eu lieu hier

soir et des propositions qui ont été formulées. Je m'inscris totalement dans ces propositions-là de prendre en compte ces problématiques de transport.

Qu'avons-nous souligné hier ? Permettez-moi de dire que mon regard en tant que maire et en tant que représentant de la Rive droite, c'est la différence entre une grande gare routière au cœur des coteaux et un site extrêmement contraint, mais qui va être valorisé avec des propositions totalement équilibrées, et la prise en compte d'un projet global tel qu'il vous est proposé.

Comme nous l'avons souligné, l'avenir, c'est effectivement le travail qui doit être fait pour permettre le franchissement de la rocade avec des transports en commun, des bus express, des possibilités données sur les liaisons Libourne-Buttinière, mais pas que Libourne-Buttinière, sur les liaisons Libourne avec l'ensemble du réseau de transport, avec ses bus qui peuvent être mis en place de façon rapide et permettant ainsi de favoriser le franchissement. C'est ce que nous avons affirmé hier et qu'il faut mettre en pratique avec des propositions et bien évidemment, le projet Buttinière prendra en compte les perspectives et les priorités qui ont été mises en avant hier soir.

Voilà pourquoi, pour ma part, à la fois en tant que représentant métropolitain et en tant que maire, je trouve que c'est quelque part un projet exemplaire parce qu'il prend en compte les priorités métropolitaines, y compris sur des dimensions de logement, il est équilibré. Je voudrais remercier les équipes de la Fabrique pour l'immense travail au cours de ces dernières années, pour arriver à porter finalement un projet d'une telle qualité.

La délibération qui vous est proposée engage le groupe qui avait été bien évidemment retenu par la Métropole, en cautionnant quelque part cette opération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame BOUTHEAU.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : En ce qui me concerne, je suis tout à fait favorable à ce projet et j'avoue que je ne comprends pas très bien les inquiétudes par rapport aux transports. Je note avec peut-être un regard un peu extérieur, puisque je n'ai pas l'historique d'un certain nombre de personnes ici, la difficulté qu'il y a à imaginer une Métropole avec trois ponts, puisque nous avons donc aujourd'hui un Pont de pierre qui est certes fermé aux voitures, mais nous allons avoir le futur Pont Simone Veil et nous avons le Pont Chaban-Delmas. Or le réseau de transport tramway a été créé avec un seul pont. Donc en ce qui concerne les bus électriques, le circuit et les entrées, il y a quand même des choses qui peuvent être envisagées de manière tout à fait différente.

La crispation sur l'arrêt à La Buttinière est peut-être une erreur parce qu'aujourd'hui, l'Avenue Thiers a une voie de bus extrêmement fluide puisqu'elle est fermée aux voitures, ces bus peuvent donc entrer bien plus loin et être rechargés à d'autres endroits. Il y a ainsi une multipolarité. J'avoue donc que je ne comprends pas cette crispation, surtout pour un projet qui va quand même transformer une gare routière en porte d'entrée de la ville, comme l'a dit Monsieur TOUZEAU, sur laquelle il y a un magnifique panorama, on voit la Cité du Vin, on voit les ponts. Je pense donc que c'est une vision qui n'est pas vraiment de la Rive droite.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Merci, Madame. Je vous signale que le réseau de tramway a été conçu avant que l'on ne construise des ponts, mais les ponts étaient déjà dans les tuyaux. Cela fait 20 ans que l'on parle des ponts. Donc les ponts étaient dans le schéma général des transports, pour boucler les boulevards. Après, il a fallu les construire naturellement, mais il y avait une certaine logique dans tout ceci.

Qui d'autre souhaite s'exprimer là-dessus ? **Madame JACQUET**.

Mme Anne-Lise JACQUET : Brièvement, je vais bien sûr voter cette délibération, mais je souscris entièrement aux propos de **Gérard CHAUSSET** et à l'inquiétude de ce projet par rapport à la gare multimodale qu'il aurait fallu inscrire dans ce document, ce qui n'est pas le cas malheureusement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y a donc là des convergences qui transcendent les clivages habituels, c'est très bien. **Madame CASSOU-SCHOTTE**.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, je voudrais simplement intervenir au nom de mon groupe pour dire que nous regrettons effectivement ce manque d'organisation au sein de notre établissement de la Métropole en matière de coordination et de transversalité. On découvre aujourd'hui, au vu de cette délibération, la difficulté que représente le fait de pouvoir articuler un beau projet - c'est un beau projet que nous défendons - ce projet ambitieux autour d'un pôle jeunesse, un pôle économique et social sur la Rive droite, sur La Buttinière et en même temps sur un site qui reste quand même conséquent au regard de ce dont nous avons pu échanger hier sur la mobilité, avec notamment l'arrivée de bus électriques sur lesquels on n'a toujours pas de réponse et dont on ne sait toujours pas où nous pourrions effectivement les parquer.

Donc nous nous abstenons, mais nous nous abstenons pour cette réserve qui n'est pas levée aujourd'hui.

M. le Président Alain JUPPÉ : **Monsieur MANGON**.

M. Jacques MANGON : **Monsieur le Président**, chers collègues, je vais continuer à illustrer les convergences originales. Je vais être plus proche de **Jean TOUZEAU** que de l'intervention d'autres collègues parce que l'on a l'impression de présenter ce dossier un peu comme une espèce de petite défaite, comme s'il était arrivé comme cela, un peu par hasard. Pas du tout. Je crois que c'est un compromis assez heureux et intelligent entre deux visions des choses, une vision urbaine qui dit que la Rive droite n'a pas à être toujours un lieu de fonctionnalité stricte et étroite, et une vision de déplacement, qui dit avec justesse qu'il faut organiser un parc relais de grande capacité à cet endroit.

Je crois que le compromis que nous sommes arrivés à trouver avec le maire et avec La Fab préserve les deux visions. Alors évidemment et par définition, les compromis ne satisferont jamais les ultras d'un côté ou de l'autre, mais ce sont des compromis raisonnables. Il porte une ambition urbaine, une ambition de qualité sur les coteaux de Garonne et il permettra en même temps de construire un parc relais d'une capacité qui sera la première de la Métropole.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Pas d'autres remarques ? Je souhaite simplement que l'on continue à réfléchir sur l'augmentation des capacités de parcs relais sur la Rive droite, pour tous ceux qui viennent de Libourne, mais aussi de Saint-André-de-Cubzac et d'autres endroits. Donc ce site-là est aujourd'hui limité pour les raisons que l'on vient de voir et qui sont légitimes. Cela ne nous dispense pas peut-être de chercher plus loin ou ailleurs, dans ce quadrant-là, pour essayer de faciliter le report modal de la voiture ou des cars express sur des liaisons de transports en commun.

Donc je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y en a beaucoup moins que prévu alors. Parfait, le dossier est adopté. Merci.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE,
Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC,
Monsieur JOANDET

M. Michel VERNEJOUL : Nous en arrivons à la délégation de Monsieur LABARDIN, « Bordeaux Métropole Aréna, espace de stationnement temporaire rue Alfonsea à Floirac, mise à disposition de Parcub et exploitation, convention ».

Monsieur LABARDIN

23 Bordeaux Métropole Aréna - Espace de stationnement temporaire rue Alfonsea à Floirac - Mise à disposition de Parcub et exploitation - Convention - Décision - Autorisation

M. Michel LABARDIN présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais tout simplement profiter de l'occasion qui m'est donnée pour re-contextualiser et aller au-delà du projet de délibération qui nous est proposé. Que veut dire « re-contextualiser » ? Cela veut dire rappeler le contexte dans lequel la décision de la mise en place de cette grande salle de spectacle a été prise. Elle a été prise avec un but précis, me semble-t-il. C'était celui de rééquilibrer les investissements entre la Rive gauche et la Rive droite. Et donc, en tant que Maire de Floirac, en tant que maire d'une commune de la Rive droite, je m'en réjouis et je suis très heureux et très flatté que ce choix ait pu être fait à l'époque.

Aujourd'hui, la grande salle va être livrée, l'inauguration aura lieu le 24 janvier. Je voudrais rappeler aussi que si cette grande salle a vocation à être bien sûr métropolitaine, elle va irradier bien au-delà de la Métropole, au niveau du département, de la région et pourquoi pas au-delà. Alors, cela implique effectivement des contraintes auxquelles, avec les services de la Métropole, de Monsieur le Préfet et de la Ville, nous tâchons de faire face, de façon à ce qu'elle puisse être attractive en termes d'accessibilité sans que soient altérées la sérénité et la tranquillité des riverains, puisque l'enjeu de celle-ci était d'être posée certes au bord de la Garonne, tel un galet, tel que l'a voulu l'Architecte RICCIOTTI, mais aussi en site habité. Voilà où se trouve l'enjeu.

Maintenant, il nous revient mes chers collègues, de trouver les solutions. Nous les trouverons en marchant, même si nous avons préalablement travaillé sur le volet sécurité avec le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), les services du Préfet et la Police nationale bien entendu, mais aussi sur la tranquillité des riverains floiracais. Je veux ici remercier Monsieur le Président d'avoir répondu à ma sollicitation. Il se peut, Monsieur le Président, qu'en marchant nous ayons besoin de faire évoluer les dispositifs imaginés ; nous regarderons cela avec intérêt et je sais pouvoir compter sur vous.

Voilà le contexte dans lequel se situe effectivement cette grande salle, qui est une chance non seulement pour la Métropole, pour la Rive droite, pour la commune de Floirac et je l'espère, bien au-delà. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, mon cher Collègue. On pourra aussi aller à l'Arena en marchant. Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président. Nous allons avoir pour notre région, début 2018, une vraie salle de spectacle d'une capacité de 11 300 places. L'Arena accueillera environ un spectacle tous les trois jours, dans des conditions enfin dignes de l'agglomération bordelaise. Cet équipement est à mes yeux en effet indispensable et sera, je le souhaite, très vite amorti.

J'ai cependant quelques craintes sur principalement trois aspects, tout d'abord son accès en voiture. Certes, à fin 2020, le Pont Simone Veil devrait être opérationnel, mais d'ici là, qu'en est-il ? Le Pont Chaban est déjà bien loin, sans compter ses 100 fermetures par an. Le Pont de pierre, lui, est fermé définitivement aux voitures, je le crains, c'est un choix idéologique que je regrette. Quant au Pont Saint-Jean, il est régulièrement saturé, tout comme les quais Rive gauche et Rive droite. À croire que tout est pensé pour inciter les spectateurs à venir à pied ou à vélo.

Concernant ensuite son accès par les transports en commun, le tram passe bien loin, enfin pas si loin à vol d'oiseau puisqu'il passe gare Saint-Jean, mais reste à traverser la Garonne par le Pont Saint-Jean lui-même. Il est dommage que les projets de réhabilitation de la Passerelle Eiffel soient au point mort. Et dire que tout le monde s'accorde sur le fait que l'on manque de ponts à Bordeaux et que le franchissement du Pont Saint-Jean est dangereux pour les deux roues.

Une précision, une passerelle piétonne était adossée à la passerelle de chemin de fer et elle a existé de 1862 à 1981. Quant aux bus, espérons que les embouteillages chroniques ne feront pas rater le début du spectacle, qui sera fixé entre 20 heures et 20 heures 30. Or la plupart des spectateurs arriveront donc entre 18 heures et 19 heures, l'heure idéale, celle de la sortie des bureaux et bien sûr des bouchons.

Mon dernier motif d'inquiétude est la capacité du parking. Prévu à 962 places pour des spectacles de 2 500 spectateurs, cela ne me semble pas surdimensionné, mais pour 11 300 personnes ? Alors oui, je connais déjà vos arguments. L'Arena ne devrait accueillir 11 300 spectateurs que trois ou quatre fois dans l'année. Soyons sérieux ! Veut-on vivre à Floirac ce que l'on a connu autour du Grand Stade, des bouchons infernaux ? Les spectateurs mettent deux heures pour faire le dernier kilomètre. Veut-on hypothéquer le succès de l'Arena ? Je sais que non.

La solution est précisément l'objet de la présente délibération, 130 places supplémentaires via un parking provisoire pendant un an, c'est bien d'y avoir pensé, je crains malheureusement que ce ne soit tragiquement insuffisant, en durée, sur un an maximum et en capacité. D'après mes informations, la Métropole a mené une étude en 2016, dans un rayon de 1 000 mètres, distance considérée comme raisonnable pour rejoindre la salle à pied, qui a révélé qu'il y a environ 800 à 900 places supplémentaires sur le quarter des rives de Floirac, une fois les différents travaux d'aménagement réalisés.

Très bien, sauf que début 2017, environ 60 % à 70 % de ces places étaient déjà occupées par des riverains. Qu'en est-il aujourd'hui ? Comment parvenir à conjuguer le stationnement résidentiel et la préservation des espaces piétons et cyclistes avec l'affluence des véhicules des spectateurs ? C'est un point important pour limiter les conflits de voisinage.

J'ai donc différentes questions et peut-être propositions. Tout d'abord, je propose de fixer comme priorité la remise en service de la Passerelle Eiffel. Cette passerelle pourrait accueillir quatre voies pour les deux roues motorisées et cyclistes. De plus, en installant une nouvelle passerelle piétonne, cette fois-ci côté amont, cela permettrait trois franchissements doux. Une fois en service, on pourrait même envisager d'interdire le Pont Saint-Jean aux deux roues. Cela contribuerait à améliorer leur sécurité.

Je propose ensuite d'augmenter sensiblement les capacités de parking gratuit en surface autour de l'Arena, dans un rayon de 1 000 mètres, soit environ 10 à 15 minutes de marche. Au quotidien, cela profiterait aux riverains et les soirs de spectacle, cela permettrait à certains spectateurs de se garer.

Enfin, en complément des bus, pourquoi ne pas proposer un service de Bat³ au moins les soirs de spectacle ? Quels sont les projets de la Métropole pour la Passerelle Eiffel et dans quels délais ? Avez-vous des informations précises à nous communiquer sur le nombre total de places de parking qui seront disponibles à terme, parkings ouverts ou en surface ? Idem pour les arceaux à vélo ? Quels sont les transports en commun envisagés et pour quand ? Voilà les questions que je vous pose. Je voterai bien entendu pour cette délibération.

M. le Président Alain JUPPE : Merci. **M. FELTESSE**.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers collègues, je me permets de compléter les propos de Jean-Jacques PUYOBRAU. Cela fait 35 ans que le projet de grande salle de spectacle a été évoqué pour la première fois sur la Métropole bordelaise. C'était au début des années 80, au moment où le label Zénith a été lancé par Jacques LANG, ministre de la Culture.

Il y a eu beaucoup de tentatives, de tentations, de rebondissements, de localisations entre le campus, la SOFERTI, la Rive droite, le centre de Bordeaux, la proximité du Palais des Congrès. Durant la mandature précédente, ce dossier a lui-même connu un certain nombre d'à-coups. Nous avons prévu initialement un autre montage financier, qui n'a pas pu se faire. Finalement, la Communauté urbaine de Bordeaux a souhaité à l'époque mettre davantage de crédits et nous allons collectivement inaugurer ce très bel équipement au début du mois de janvier, le 24 janvier si je me souviens bien. Cela participera bien du rayonnement de la Métropole, du département, de la région, dont on parlait hier soir.

Cela se fera aussi dans le cadre d'Euratlantique, qui va quand même cumuler les fleurons avec l'Arena, juste en face de la MECA (Maison de l'économie créative et de la culture), le Pont Simone Veil dont vous avez posé la première pierre il y a quelques jours et un certain nombre d'autres réalisations. Nous siégeons hier matin au Conseil d'administration d'Euratlantique et quand on voit le bilan des projections jusqu'en 2030, juste sur la partie Euratlantique, c'est à peu près un milliard d'euros d'argent public qui va être investi, plus l'argent mis par la Métropole, les communes de Bordeaux, Bègles, Floirac et la Région.

C'est aussi un signe important pour la Rive droite en termes culturels. La Rive droite est en train de devenir la référence en matière de culture : il y a quelques années avec l'ouverture du Rocher de Palmer, dans quelques mois l'installation définitive ou en tout cas pour 18 ans de la MECA, les magasins généreux qui vont arriver dans quelque temps, j'espère, et bien sûr l'Arena. Donc je pense que tout cela est extrêmement positif pour la Métropole.

Il y a évidemment les difficultés que nous allons connaître dans les 24-28 mois à venir, le temps que le franchissement soit fait et que la perspective d'un nouveau réseau de TCSP (Transport en commun en site propre) se concrétise. Là aussi, il y a quelques semaines, Euratlantique a fait ce que l'on appelle le lancement du Pont de la Palombe, qui permettra le bouclage circulaire et vous étiez présents, Monsieur le Maire et Monsieur le Président.

En attendant, il faut trouver des solutions. Je pense que les services de la Métropole et ceux des communes y travaillent ardemment. Ce n'est pas non plus inaccessible, on commence à avoir l'expérience d'autres grands équipements en France. Je pense notamment au Grand Stade de Lille, avec une politique de rabattage sur les parkings qui commencent à 1,5 kilomètre, 2 kilomètres, où le tarif de parking est plus cher plus on s'approche de l'équipement et où il y a un système de navette. Je fais confiance à l'ingéniosité des uns et des autres au regard de l'immense frustration que nous avons connue pendant 40 ans de ne pas recevoir un certain nombre de groupes. Ce ne sera plus le cas et donc, nous sommes bien contents que tout cela se réalise. Bien sûr, nous voterons cette délibération. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur ALCALA.

M. Dominique ALCALA : Monsieur le Président, mes chers collègues, si je me réjouis de l'implantation de l'Arena à Floirac, une commune limitrophe bien sûr à Bouliac, je souhaite manifester effectivement mon inquiétude et surtout celle du Groupe Auchan, qui dispose d'un parking à proximité. J'ai ressenti cette inquiétude il y a déjà un moment et j'avais organisé le 9 mars 2017 une réunion à Bouliac, où j'avais invité la Mairie de Floirac, mais elle n'est pas venue ce jour-là. J'avais invité le Groupe Lagardère, qui n'est pas venu non plus. Monsieur Christophe DUPRAT était présent et tous les services étaient venus pour discuter des possibilités de stationnement et demander leur analyse.

Effectivement, le parking d'Auchan se trouve à 900 mètres exactement de l'Arena. Il peut donc créer un pôle de stationnement et cela suscite de l'inquiétude de la part de la direction d'Auchan, car elle voit éventuellement son parking envahi par les spectateurs qui vont surtout arriver de l'Entre-deux-mers et qui vont prendre des places et gêner l'activité commerciale.

J'ai essayé de lui faire comprendre que cela pouvait être gagnant également pour elle, en instaurant des services, cependant, elle est assez opposée à cela. Donc je crois que des négociations continuent et j'invite tous les protagonistes à trouver une solution pour que ce soit gagnant pour tout le monde. Ce parking proche de l'Arena, comprend 1 700 places à

peu près. Il sera peut-être difficile de canaliser les spectateurs, entre ceux qui viennent au spectacle et ceux qui viennent faire leurs courses, mais les discussions doivent se poursuivre pour que le résultat soit satisfaisant pour tout le monde. Aujourd'hui, je sais qu'elles sont actives, mais il faut les poursuivre et évaluer au bout de quelque temps si c'est positif pour tout le monde.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y a de la restauration à Auchan ? Je voudrais donc suggérer au patron d'Auchan de faire un menu Arena tous les jours de spectacle. Comme ceci, il développerait son chiffre d'affaires, plutôt que d'avoir peur de la fréquentation de son parking. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, cela tombe bien parce que je voulais poser une question justement autour du parking d'Auchan, mais je vois que c'est difficile. Pour moi, on allait plus loin, à savoir trouver une forme de contrat avec Auchan pour les 3 ou 4 jours finalement où nous aurons besoin de la totalité de places de parking. 3 ou 4 jours dans l'année, ce n'est quand même pas la gloire, surtout quand on leur a offert plusieurs dimanches d'ouverture. Quand on parle de gagnant-gagnant, il ne faut pas que ce soit toujours les mêmes qui gagnent. Donc je pense qu'il faut que l'on y aille, le Président avec son autorité, le Maire de Floirac avec son autorité, pour négocier, mais négocier fermement. Je pense en effet qu'il peut être gagnant-gagnant, mais encore une fois, on fait beaucoup d'efforts pour ces grandes surfaces, il faudrait qu'elles aient un retour envers les collectivités. Merci.

Je veux dire aussi, au nom de la Ville de Cenon, si le Maire de Cenon est là, que nous sommes très heureux qu'il y ait cette salle et pour quelques esprits chagrins que j'ai entendus par-ci, par-là, le Rocher de Palmer n'est pas du tout en concurrence avec cette salle, ce sont deux publics totalement différents, donc les choses fonctionneront dans les meilleures des conditions. Mais avec Auchan, il faut que ce soit plus serré.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques réponses qui peuvent être apportées, même si le dispositif n'est pas parfaitement abouti puisque le 24 janvier n'est pas encore tout à fait là. Bien sûr, il y a le parking, on l'a dit. On vous propose aujourd'hui une première opportunité d'un parking provisoire. On est à la recherche d'autres, en attendant bien évidemment l'ouverture du Pont Simone Veil, tel que nous l'avons baptisé aujourd'hui.

Le réseau de bus qui dessert l'Arena va changer dès le 8 janvier. C'est-à-dire que l'on va adapter le réseau de bus avec la ligne 24, qui va avoir un parcours différent pour traverser le Pont, et il y aura la ligne 45 qui va aller directement jusqu'à l'Arena. Et pour les jours de spectacle, nous avons fait l'acquisition de 9 bus articulés, qui seront dédiés à desservir. 9 bus articulés, c'est 1 000 personnes à chaque passage. Ils emprunteront les voies de bus pour les rabattre sur la Place Stalingrad, où le tramway sera renforcé et les jours où il y aura spectacle, il ira jusqu'à une heure du matin alors que normalement, il s'arrête à minuit.

Nous avons également des discussions avec Auchan. Les discussions ne sont pas non plus fermées, parce que comme le dit très justement Dominique ALCALA, c'est du gagnant-gagnant. Les gens qui viennent sont aussi des clients, sachant que 50 % des clients arrivent plus de deux heures avant le spectacle lorsque ce sont de grands spectacles.

Il y a environ 115 ou 116 spectacles prévus. Tous ne poseront pas des problèmes, il y en a un certain nombre pour lesquels les choses se passeront normalement. On a un dispositif qui sera prêt, mais encore une fois, il s'améliorera au fil du temps parce que l'on va aussi apprendre à l'expérience. Je n'oublie pas le jalonnement de la circulation, avec des panneaux à messages variables, qui permettront d'orienter les gens vers la rocade pour ceux qui en viendront, en fonction de la circulation.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur DUCHÈNE.

M. Michel DUCHÈNE : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais rappeler que ce parking de 900 places, ce ne sont pas 900 personnes. Ce sont 900 places multipliées par une, deux, trois, quatre personnes sachant par ailleurs qu'un grand nombre de spectateurs viendront parfois avec BlaBlaCar et parfois avec des amis. Donc cela veut dire qu'un grand nombre de personnes pourront se garer sur ces places de stationnement.

Deuxièmement, pour le public qui viendra de l'extérieur de la Métropole, il a possibilité aussi d'arriver en train ou en TER (Transport express régional) et au fil du temps, avec le Pont Simone Veil, de venir à pied ou avec des navettes qui permettront d'accéder à la salle de spectacle.

L'autre aspect, ce sont les bus. Christophe DUPRAT l'a rappelé, les bus dans le secteur vont être complètement repensés et vont permettre à un grand nombre de spectateurs d'arriver en transports en commun. Nous avons fait à l'époque un choix politique et urbain extrêmement fort, celui d'éviter que cet espace culturel soit à l'extérieur de la Métropole, de telle manière que les habitants ne partent pas vers l'extérieur. Nous avons préféré le maintenir dans un quartier en devenir, afin que les spectateurs de proximité puissent s'y rendre à pied ou à vélo et que les spectateurs de l'extérieur puissent venir parce qu'ils iront, dans certains cas, dans les hôtels et commerces de la Métropole ou au plus près de l'établissement.

Donc c'est aussi un choix économique que nous avons fait. Il va donc falloir essayer de planifier l'organisation de ces transports au fil du temps, mais je le rappelle, toutes les grandes salles de spectacle, sur la planète entière et particulièrement en France, sont aux heures de pointe confrontées à un certain nombre de retenues. Il faut rendre ces retenues beaucoup moins importantes, mais en tout cas, les moyens que nous allons mettre en place de BlaBlaCar aux bus, en passant par les TER puisque l'on pourra venir de la gare, jusqu'aux déplacements de proximité, laissent penser que les choses se passeront peut-être parfois difficilement, mais se passeront correctement parce que les spectateurs savent aussi que lorsque l'on va à ce genre de spectacle, il faut arriver longtemps à l'avance et donc les déplacements seront planifiés par les spectateurs eux-mêmes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Le problème, ce n'est pas tellement l'arrivée, c'est le départ parce que là, tout le monde part ensemble quand le spectacle est fini.

Je ne veux pas refaire la genèse de cette salle, mais peut-être que ceux qui ont siégé dans ce Conseil métropolitain auparavant se souviennent qu'il s'en est fallu de peu que l'Arena soit implantée ailleurs, puisqu'il n'y avait pas de véritable majorité et que le Maire du Bouscat souhaitait vivement qu'elle s'installe dans sa commune. Vincent FELTESSE se souviendra que je me suis engagé personnellement pour entraîner une partie de mon groupe, de façon à ce qu'il y ait une majorité dans ce Conseil pour voter en faveur de

l'Arena sur la Rive droite. Je voulais simplement rappeler ce point. Bien entendu, cela participe de notre volonté de rééquilibrer les choses.

J'apporte juste un petit point, cher Vincent FELTESSE, sans vous titiller, la MECA c'est Rive gauche. Vous avez parlé de la Rive droite tout à l'heure, mais ce n'est pas grave. Je voudrais rappeler aussi que sur la Rive droite, il y a Darwin et il va y avoir maintenant POLA, avec une très belle installation dans l'ancien hangar Pargade. Donc tout ceci rééquilibre les choses.

Je ne reviens pas sur les mesures qui ont été prises. Monsieur PUYROBRAU sait aussi que la Police municipale de Bordeaux va coopérer pour fluidifier la circulation du côté de Bordeaux. Donc je crois que tout ceci se prépare du mieux possible.

Je voudrais simplement répondre à Monsieur COLOMBIER sur la Passerelle Eiffel, lui rappeler que la SNCF voulait la détruire et que c'est à mon initiative qu'elle a été classée comme monument historique. Donc elle est préservée. Pourquoi n'est-elle pas en fonctionnement ? Tout simplement parce qu'il faut une dizaine de millions pour la remettre en fonctionnement. D'abord, elle est fatiguée. Donc il faut la conforter. Et ensuite, elle est coupée aux deux bouts. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on ne peut plus y monter. Il sera un peu compliqué d'ailleurs de la rendre accessible du côté de la Rive gauche parce qu'il y a le nouveau pont de chemin de fer. Peut-être faudra-t-il un ascenseur, je ne sais pas très bien comment cela se passera, mais voilà pourquoi c'est difficile.

L'objectif est bien évidemment de la remettre en service, pour en faire une passerelle dédiée à des modes de déplacements doux, le vélo, la marche à pied. Ce sera sans doute un élément très important, mais il faudra que l'on dégage à la fois les conditions techniques et le budget nécessaire pour la rendre opérationnelle.

Madame BOUTHEAU avait levé la main depuis longtemps.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Merci. Je voulais juste apporter un petit complément par rapport au TER pour les salles de spectacle. En fait, il faut savoir que les TER ne marchent pas pour le retour. Les derniers sont vers 22 heures, voire 20 heures dans certains cas et c'est un vrai problème pour la Métropole puisqu'elle dispose d'équipements d'intérêt régional comme l'Opéra. Il y a des gens qui ont des abonnements, qui habitent très loin, qui ont deux heures de route quelquefois. Il y a les matchs. C'est vrai pour l'Arena. On a eu une discussion hier au sujet du Syndicat mixte des transports. Je pense que là, ce serait vraiment quelque chose à mettre en place. C'est vrai d'ailleurs aussi pour le retour de gens qui prennent la LGV (Ligne à grande vitesse). Il y a des gens qui viennent de Paris.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame, je vous propose de ne pas recommencer la discussion d'hier soir.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Mais je le souligne.

M. le Président Alain JUPPÉ : On y a passé suffisamment de temps. Merci, on a bien noté ce point et on discutera de tout ceci avec le Président de la région.

Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Un petit complément d'information, Monsieur le Président, au regard des préoccupations légitimes et des propositions qu'a amenées Monsieur COLOMBIER, passerelle et Bat³, c'est effectivement quelque chose qui est envisagé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Combien y a-t-il de passagers sur un Bat³ ?

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Très peu, mais symboliquement, cela peut être intéressant. Monsieur DUPRAT a aussi parlé de l'augmentation des navettes. Et il a été annoncé une mise à disposition d'un parking en surface, pour 130 places supplémentaires.

Monsieur le Président, je voulais surtout rappeler que sur la ZAC (Zone d'aménagement concerté) des Quais, il y a à ce jour des îlots qui ne seront pas commercialisés avant que le pont ne soit réalisé. Lors des différentes réunions que nous avons eues avec les services, j'avais proposé que ces îlots puissent être mis à disposition dans le cadre de parkings provisoires en surface tant que le pont ne serait pas au rendez-vous, si cela était nécessaire.

Donc il y a aussi ce potentiel, de façon à améliorer l'accessibilité à la grande salle de spectacle.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Les services de la Métropole connaissent ma marotte, j'insiste beaucoup pour que des emprises qui vont être urbanisées dans 2, 3, 4 ou 5 ans, puissent être utilisées à titre transitoire, pour faire des parkings. Cela se passe beaucoup dans certains pays d'Amérique du Nord notamment. Dès qu'il y a un espace vide, on a un parking avec des aménagements très légers pour la durée. Donc là, la proposition de Monsieur PUYOBRAU mériterait d'être examinée de près et pourrait fournir là encore un ballon d'oxygène.

Je pense que personne ne votera contre cette délibération. Pas d'abstentions non plus ? Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
DUPRAT**

M. Michel VERNEJOUL : Nous passons à l'affaire n°28, Monsieur BOBET, avec l'adoption du budget 2018, l'ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur BOBET

**28 Adoption du budget 2018 - Ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) -
Décision - Autorisation**

M. Patrick BOBET présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur COLOMBIER a demandé le dégroupement de cette délibération.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président. Je m'abstiendrai sur ce dossier. Je comprends qu'il faille ouvrir des crédits provisoires pour gérer les dépenses courantes en quelque sorte, les dépenses de fonctionnement ou d'investissement, ne pas bloquer en effet la marche de l'institution.

Mais il s'agit aujourd'hui de sommes considérables, près de 1,5 milliard d'euros si l'on cumule investissement et fonctionnement, sans clarté budgétaire. Il y a quand même une autre façon de procéder. Je ne sais si c'est ici, mais j'ai le souvenir à la Mairie de Bordeaux de voter le budget avant le 1^{er} janvier. Cela ne se fait plus malheureusement, ou alors au Conseil régional.

Pendant deux jours en début de semaine, j'y étais à cet effet. Vous allez me dire qu'il y a les aléas liés aux informations gouvernementales en matière de fiscalité, qui ne tomberont qu'en janvier ou février, mais il y a quand même la possibilité de voter le budget par avance et de le réajuster après avec différentes décisions modificatives, ce que nous avons régulièrement ici. On a ainsi une idée assez précise, avec des orientations budgétaires.

Voilà pourquoi je m'abstiendrai. Ce n'est pas une critique systématique, mais je pense que l'on pourrait peut-être en effet, comme cela s'est déjà souvent passé, voter ce budget avant la fin de l'année. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous savez très bien que non, Monsieur COLOMBIER. J'admire que vous posiez des questions dont vous connaissez la réponse. Nous n'avons pas aujourd'hui les éléments qui nous permettent de faire un budget tout à fait sincère, je ne sais pas si c'est le mot, mais en tout cas exact. La loi de finances est adoptée, mais un certain nombre de mesures d'application n'est pas encore bien cerné et beaucoup de collectivités ont décidé effectivement d'attendre le mois de mars pour voter le budget, comme c'est parfaitement légal.

M. Jacques COLOMBIER : C'est une décision, c'est un choix.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je le regrette. La pratique de la région est différente, mais elle est également contestable. Elle consiste à faire voter un budget en annonçant une décision modificative dès le mois de janvier ou le mois de février. Quand je fais des décisions modificatives à la Mairie de Bordeaux, certains rouspètent en disant que le budget initial n'est pas sincère. Il faudrait vous mettre d'accord avec vous-mêmes. Je pense que c'est parfaitement clair et c'est un débat parfaitement inutile. On sait très bien pourquoi on le décale. On sait très bien que nous aurons, en janvier, des réunions importantes pour essayer de remettre à plat le pacte financier et fiscal de la Métropole. Donc c'est à la lumière de ces éléments que nous voterons le budget et on sait très bien qu'un budget, c'est du b-a.ba, il est à 90 % la reconduction de l'année précédente. On ne remet pas à plat ni les effectifs ni les budgets d'investissement.

M. Jacques COLOMBIER : Et alors ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Donc cela nous autorise parfaitement à voter des crédits qui permettent d'anticiper sur ce budget.

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, permettez-moi de vous répondre très rapidement. Je n'ai jamais critiqué une décision modificative, quelle qu'elle soit. Ne me prêtez pas des propos que je n'ai pas tenus.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'ai dit « on ». Je fais l'objet de critiques diverses et variées, il n'y a pas que les vôtres.

M. Jacques COLOMBIER : Deuxièmement, je vous rappelle qu'il y a déjà quelques années, vous faisiez voter les budgets avant le 1^{er} janvier et avec les mêmes contraintes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Absolument pas, pas du tout avec les mêmes contraintes. Il n'y a jamais eu un tel chambardement des règles applicables aux collectivités locales. On ne va pas continuer ce débat. Vous persistez dans l'erreur, c'est très bien, mais c'est ainsi.

M. Jacques COLOMBIER : On peut quand même s'exprimer.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, on peut s'expliquer et on s'est expliqué. Ce débat est inutile.

M. Jacques COLOMBIER : Calmez-vous, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je mets donc aux voix ce projet de délibération.

M. Jacques COLOMBIER : Mais calmez-vous !

M. le Président Alain JUPPÉ : Je suis tout à fait calme.

M. Jacques COLOMBIER : Écoutez, le ton que vous employez ne le montre pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Si, absolument.

M. Jacques COLOMBIER : Voilà. Moi, je m'exprime.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous. Monsieur COLOMBIER, je vous en prie, ce n'est pas la peine de différer les débats. Je vous demande simplement de vous interrompre. On m'a fait remarquer que les débats étaient beaucoup trop longs dans cette assemblée, qu'il y a un temps de parole limité par le

règlement intérieur. Vous n'avez plus la parole et je mets le texte aux voix. Alors, qui est contre et qui s'abstient ? Je vous remercie. On passe à la suite.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame AJON, Monsieur
COLOMBIER, Madame DELAUNAY,
Monsieur FELTESSE

M. Michel VERNEJOUL : Nous passons à l'affaire n° 31, Monsieur BOBET, avec le régime de fiscalité professionnelle unique, la dotation de solidarité métropolitaine prévisionnelle pour 2018.

Monsieur BOBET

31 Régime de fiscalité professionnelle unique - Dotation de solidarité métropolitaine prévisionnelle pour 2018 - Décision - Autorisation

M. Patrick BOBET présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je crois que c'est le groupe communiste qui a demandé le dégroupement. **Madame MELLIER**.

Mme Claude MELLIER : Chers collègues, nous avons émis un avis plutôt positif sur les critères proposés lors de la construction en 2015 du pacte fiscal et financier duquel découle cette dotation de solidarité. 2 ans plus tard, nous voyons bien que la prise en compte des territoires Politique de la ville permet de maintenir une juste péréquation entre les villes et de faire jouer à la Métropole un rôle de bouclier pour les communes les plus fragiles ou qui ont eu à subir le plus lourdement la suppression de la taxe professionnelle.

C'est particulièrement utile en ces temps où, malgré un discours qui se veut très moderne et novateur, Gouvernement et Président de la République poursuivent une politique d'austérité et de réduction de la dépense publique. Ceux-ci n'ont certainement pas lu le rapport de la Cour des comptes qui alertait dès 2015 sur une baisse des dotations aux collectivités, qui, je cite : *« s'est traduite par une baisse d'investissement de 12,4 % en 2014, avec des conséquences en termes d'emplois et de service à la population »*.

Les dotations seront donc stables, mais l'État impose en contrepartie la signature d'un pacte de confiance – pour qui nous prend-on ? – dont le but serait de maintenir en dessous de 1,2 % l'augmentation des dépenses de fonctionnement, un objectif difficile à atteindre, a déjà prévenu l'Association France Urbaine, au regard des efforts déjà réalisés et de l'augmentation de la population dans les grandes agglomérations.

En effet, alors que l'emploi territorial stagne, voire diminue dans nos grandes agglomérations, les besoins, eux, vont grandissant. On en a beaucoup parlé hier, au sujet des transports et du logement, on en parlera encore ce matin, concernant la propreté.

Dans ce contexte, parler comme l'a fait le Premier ministre récemment dans le Lot, d'expérimentations et d'innovations pour les services publics, cela relève au mieux de l'hypocrisie. C'est en tout cas d'hypocrisie dont il s'agit, quand on affirme ne pas toucher aux dotations pour 2018 et que l'on intègre la dotation de compensation de la taxe

professionnelle aux variables d'ajustement, rabotant ainsi de 240 millions d'euros les budgets des villes historiquement industrielles. Pour les communes concernées dans notre agglomération, ce sont 27,8 millions d'euros qui disparaissent, heureusement compensés par le mécanisme de dotation de solidarité métropolitaine.

Cette politique de mise au pas des collectivités territoriales n'est pas viable au regard des besoins des populations. Elle n'est surtout pas juste quand on sait que la production de richesses, elle, ne faiblit pas, mais qu'elle reste accaparée par une petite poignée et cachée dans quelques paradis fiscaux.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération, qui voit encore s'appliquer les dogmes de l'austérité.

M. le Président Alain JUPPÉ : D'autres interventions ? Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, cela va être très court. Je vais m'abstenir sur ce dossier pour les raisons que j'ai déjà expliquées lors d'une des dernières séances de ce Conseil. Je ne comprends pas pourquoi les critères retenus rendent plus pauvres les communes qui mutualisent, par l'intermédiaire des attributions de compensations. On leur fait jouer un rôle qui n'était pas le leur à l'origine. C'est une ineptie, mais *a priori*, la cohérence ne fait pas toujours partie de nos démarches intellectuelles.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y a une solution, c'est de mutualiser. Voilà ce qui serait cohérent.

M. Patrick PUJOL : Ce qui ne rendra pas le système cohérent.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Oui. Je m'étais abstenu la dernière fois pour les raisons de cette punition appliquée aux communes qui n'avaient pas mutualisé. Donc je m'abstiendrai aussi sur ce vote.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques là-dessus ? Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe communiste, Monsieur PUJOL et Monsieur CAZABONNE, les élus de Talence. Nous passons à la suite.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur PUJOL, Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur A. CAZABONNE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Madame LEMAIRE, Monsieur PADIE, Monsieur POIGNONEC

M. Michel VERNEJOUL : Nous passons à l'affaire n° 44, Monsieur EGRON, avec la création d'un référent déontologue, référent laïcité et référent de la procédure interne d'alerte ethnique.

Monsieur EGRON

44 Création d'un référent déontologue, référent laïcité et référent de la procédure interne d'alerte éthique - Décision - Autorisation

M. Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, la loi indique que le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité. Le fonctionnaire exerce aussi ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. Sur ce dernier point, l'agent doit donc s'abstenir de manifester ses propres convictions religieuses ou politiques.

Rappelons qu'il n'y a pas si longtemps, la loi de 1905 suffisait et ce genre de problème n'existait pas. Quoi qu'il en soit, cette délibération que j'approuve sur le principe m'amène cependant à vous poser une question. Qu'est-il prévu dans la loi – je ne l'ai vu dans le dossier – concernant un agent qui serait confronté à un usager du service public qui, par sa tenue ou divers signes ostensibles, ne respecte pas le principe de laïcité ? Je parle bien sûr d'un usager laïc, c'est-à-dire ne faisant pas partie des personnels religieux. Quelle doit être l'attitude de cet agent confronté à ce problème ? Doit-il fournir le service demandé par l'utilisateur sans rien dire ? Doit-il lui rappeler la législation ? Doit-il appeler un supérieur hiérarchique ? Doit-il contacter le référent déontologie laïcité ?

Car enfin, certains personnels sont de plus en plus confrontés à ce genre de situation et c'est malheureusement une réalité. Je pense par exemple aux personnels hospitaliers, aux personnels enseignants ou à certains agents d'accueil dans nos collectivités. Je vous remercie de me dire quelle est la conduite à tenir, car s'il s'agit de protéger nos agents dans un contexte où les communautarismes malheureusement sont de plus en plus revendicatifs. Je pense en effet que c'est une bonne chose d'y parer.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, Monsieur le Président, je voterai pour cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : D'autres remarques ? Monsieur Marik FETOUH.

M. Marik FETOUH : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je voulais juste répondre à Monsieur COLOMBIER. La loi est très claire ; la loi de 1905 dispose, selon son article 2, qu'il y a une séparation des églises et de l'État et donc, cela impose la neutralité des agents publics et absolument pas la neutralité des usagers du service public, car la loi de 1905, dans son article 1, met en avant la liberté de conscience et donc la liberté de croire ou de ne pas croire et quand on est croyant, d'exprimer ses convictions religieuses, y compris dans l'espace public.

Donc le corpus juridique est parfaitement clair et je vous invite aux nombreuses formations et nombreux événements sur la laïcité que nous organisons. Cela permettra d'approfondir vos connaissances en la matière, Monsieur COLOMBIER.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur cette question qui est difficile, il y a la loi, les lois, parce qu'il y a aussi une loi sur l'exigence de découvrir son visage sur l'espace public ou dans la réalisation de formalités administratives. Il y a aussi des règles de bonne pratique. L'Observatoire de la Laïcité, qui est animé par Monsieur Jean-Luc BIANCO, qui était à Bordeaux il y a peu de temps, m'a confirmé qu'il a édité des guides à destination des entreprises et des administrations, pour guider précisément, comme le nom l'indique, les responsables locaux dans les attitudes à adopter.

Donc je souhaite que notre déontologue, puisque c'est aussi sa responsabilité, puisse regarder cela et voir comment nous pourrions transposer ou adopter ce guide des bonnes pratiques pour les administrations dont nous avons la responsabilité.

Monsieur Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Nous avons beaucoup travaillé cette question lorsque la délibération est arrivée. Je regrette qu'au sein de ce Conseil, on ne la voie que par le bout de la lorgnette, certes important de la laïcité mais vue d'un côté un peu particulier, parce que cette proposition que le Vice-président nous a développée porte aussi et peut-être surtout sur les relations humaines à l'intérieur de l'institution, dans le travail, dans les rapports. C'est tout un ensemble, cette proposition, je ne voudrais pas la voir confiner à une seule partie qui peut être toujours sujette à débats politiques.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, tout le monde a bien compris l'importance de cette délibération et le champ qu'elle couvre effectivement. Y a-t-il des votes contre ? Pas d'abstentions non plus ? Merci.

Unanimité

M. Michel VERNEJOUL : Nous passons à l'affaire n°75, délégation de Madame VERSEPUY, mais c'est Monsieur BOBET qui nous fera la présentation de la délibération. Il s'agit du Stade Matmut Atlantique, rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de la Société Stade Bordeaux Atlantique.

Madame VERSEPUY

75 Stade Matmut Atlantique - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la Société Stade Bordeaux Atlantique - Information

M. Patrick BOBET présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite demander la parole ? Monsieur HURMIC, Monsieur GUICHARD, Madame AJON, Monsieur COLOMBIER.

Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes chers collègues, le moins que l'on puisse dire, c'est que cette première année pleine d'exercice du Stade Matmut Atlantique donne des résultats d'exploitation qui sont pour le moins inquiétants et je développerai trois points principaux d'inquiétude à la lecture de ce rapport.

Le premier concerne les résultats d'exploitation en tant que tels, le deuxième concernera les charges de personnel de ce stade et le troisième enfin, le bilan carbone dont on n'a pas parlé et qui est à mon avis catastrophique.

Premièrement, concernant les résultats d'exploitation, je note en préliminaire que la nature des relations avec le partenaire n'est pas excellente puisqu'il est indiqué que ce dernier ne se montre pas pleinement coopératif dans la transmission des documents financiers et comptables. Je pense que c'est important de pouvoir le noter.

Au niveau des déficits des résultats nets, vous avez rappelé, Monsieur BOBET, que le déficit pour 2016 était de 3,3 millions d'euros et vous allez me dire que c'est peut-être normal parce que ce sont les premières années d'exploitation. Mais j'attire votre attention sur le fait que dans le modèle économique du contrat qui nous avait été présenté, il y avait déjà effectivement un résultat d'exploitation déficitaire s'agissant des premières années, sauf qu'il était chiffré à 1,3 million d'euros. C'est-à-dire que l'on est à 2 millions d'euros supplémentaires par rapport à ce qui avait été initialement fixé comme résultat prévisionnel d'exploitation. Je pense que cela est un peu inquiétant.

J'ajouterai que rien ne permet d'espérer à l'avenir un retournement de situation spectaculaire. Je ne vais pas être long, mais je note par exemple le taux de remplissage moyen : les chiffres officiels parlent de 17 918 spectateurs pour 2016, en incluant les trois matchs de l'UBB (Union Bordeaux-Bègles), qui d'ailleurs remplissent paradoxalement plus le stade que le football. Donc on est à un remplissage de 43 %. Quand on vous disait qu'il s'agissait d'un trop grand stade initialement, je pense que les résultats sont largement là pour étayer cette thèse. Et je ne pense pas que ce taux de remplissage aille en s'améliorant. Si je tiens compte de ce que vous avez dit hier, Monsieur le Président, où vous avez un peu déploré les résultats du Club résident des Girondins, je ne pense pas que dans les mois et les années qui viennent, le taux de remplissage de ce stade soit supérieur à cette moyenne de 43 %. Cela me paraît inquiétant.

Le deuxième point que je souhaite aborder est celui des charges de personnel. Il faudrait m'écouter attentivement parce que je pense que c'est un vrai problème. J'en tire une conclusion que vous n'allez peut-être pas partager, mais je pense que c'est problématique. On nous annonce 15 emplois plein temps en 2016, qui sont répartis entre 11 emplois employés par la SBA (Smart Buildings Alliance) et 4 emplois mis à disposition par des sociétés des groupes actionnaires. Pour rappel, le contrat prévoyait un organigramme en phase d'exploitation de 8 emplois, soit deux fois moins que ce qui nous est présenté aujourd'hui.

Non seulement il y a deux fois plus d'employés que ce qui nous avait été présenté, mais outre le nombre, c'est le coût moyen par emploi qui est inquiétant. Il est de l'ordre de 103 000 euros, soit environ 4 500 euros nets mensuels par emploi. Au vu de l'organigramme, on a un peu le sentiment que le contrat permet de rémunérer, et d'ailleurs de rémunérer largement, une partie des personnels dirigeants des sociétés actionnaires. Je pense que ceux-ci se rémunèrent largement sur le dos du Stade Matmut Atlantique qui vient aujourd'hui nous présenter des résultats déficitaires du personnel plus importants que ce qui était prévu. Je pense que nous devons quand même réagir par rapport à ce subterfuge.

La troisième et dernière observation porte sur les objectifs de performance énergétique du Grand Stade, puisqu'un bilan carbone nous est présenté. Deux points méritent d'être soulignés à ce stade. Le bilan est catastrophique. D'abord, je dirai que le bilan carbone des matchs nationaux correspond à 12 kilos de CO₂ par spectateur, principalement dus au fait des déplacements puisque 75 % des spectateurs viennent au stade en voiture. On est bien au-delà de la moyenne métropolitaine, qui est en dessous de 50 %. Donc c'est un aspirateur à voitures et c'est un bilan carbone par spectateur qui est mauvais.

Mais encore plus grave, Monsieur le Président, c'est que même hors match, ils réussissent la prouesse d'avoir un bilan carbone catastrophique. Si on prend en compte l'ensemble du fonctionnement du stade, c'est-à-dire tous les jours de l'année, le bilan carbone global s'élève à 35 kilos de CO₂ par spectateur. J'attire votre attention sur le fait que 35 kilos correspondent à peu près à 175 kilomètres effectués en voiture. C'est quand même énorme, ce bilan carbone du stade. J'ajoute que 75 % des consommations énergétiques du stade sont liés aux jours hors match. Donc dans ces 35 kilos, cela veut dire que même quand il ne fonctionne pas, ce stade est extrêmement consommateur d'énergie. C'est un mystère sur lequel, je pense, on aurait pu avoir quelques explications complémentaires.

J'attire votre attention parce que cela me paraît assez important et de nature à devoir être noté aujourd'hui. Il y a un équipement de ce stade, que nous avons dénoncé dès sa conception, à savoir la luminothérapie. Ce n'est pas un gadget. La luminothérapie consiste à chauffer la pelouse puisque la configuration du stade ne permet pas suffisamment d'éclairage naturel. Donc on avait dit dès le départ, « mais c'est très énergivore, la luminothérapie ». Les premiers résultats confirment cette impression. Je remercie d'ailleurs les services de m'avoir fourni des renseignements complémentaires, que j'avais sollicités en commission. On sait que la consommation de la luminothérapie de la pelouse est de 1 270 mégawatts. Alors, il ne faut pas trop s'appesantir sur les chiffres, mais je tiens à vous dire que 1 270 mégawatts correspondent à la consommation annuelle de 500 ménages. La luminothérapie consomme autant d'énergie que 500 ménages français. Je considère qu'à l'heure où on invite nos concitoyens à économiser l'énergie, cette gabegie énergétique est détonante. En plus, elle est en contradiction par rapport aux efforts que nous effectuons dans le cadre de notre plan climat. Je pense que cela mérite une réaction de notre part.

Enfin, ce chiffre de 1 270 mégawatts correspond très précisément à 10 % de la production énergétique du parc photovoltaïque de Bordeaux-Lac. Cela veut donc dire que nous faisons des efforts pour diversifier nos sources énergétiques, nous avons ce parc photovoltaïque, mais 10 % de la production d'énergie renouvelable est déjà absorbée par ce gadget énergivore qu'est la luminothérapie du Grand Stade.

Je termine, Monsieur le Président, en vous demandant, à la lecture de ce bilan, d'intervenir énergiquement auprès de SBA pour que l'an prochain, ils ne nous présentent pas un bilan carbone aussi catastrophique. Qu'ils posent des panneaux solaires sur la toiture s'ils veulent, mais qu'ils arrêtent de pomper le peu d'énergie renouvelable que l'on a et en tout cas, qu'ils nous présentent un bilan carbone moins calamiteux et plus en osmose avec les orientations de notre bilan carbone métropolitain. Voilà les observations que je souhaitais faire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je suis un peu rassuré parce que je pensais que vous alliez me demander de démolir le stade.

M. Pierre HURMIC : Non, non, je suis très raisonnable.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est devenu chez vous une obsession.

M. Pierre HURMIC : Non. La preuve, je ne l'ai pas demandé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Une obsession, je persiste et je signe. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Un point sur lequel je suis totalement d'accord avec Pierre HURMIC, c'est en effet le plan carbone, dont je ne connais pas tous les résultats, mais je lui fais confiance pour les chiffres qu'il nous a donnés. Ceci dit, la luminothérapie n'est pas un gadget puisque la pelouse, telle qu'elle est produite, en a besoin. On a vu d'ailleurs que lorsqu'elle n'a pas fonctionné, l'état de la pelouse faisait honte aux Bordelais.

Je dis ce que j'ai vu, ce que j'ai vécu. Je pense que l'on avait une pelouse qui faisait honte pas seulement à l'élus, mais au citoyen bordelais que je suis. Ceci dit, ce plan Carbone doit en effet être suivi de manière beaucoup plus précise.

Concernant les chiffres, quand j'ai vu cet écart entre 1 million d'euros et 3 millions d'euros, je me suis dit : « dérive ». Alors, il faut en même temps que l'on prenne ce stade sur la valeur de tout investissement, comme on investit sur le Pont. Ce sont des investissements sur 30 ou 50 ans. Et là, je crois que ce sont 30 ans de contrat avec les entreprises. C'est leur manière de fonctionner, tous ces types de contrats paraissent au début en perte et c'est dans les 10 dernières années qu'ils font leurs profits importants.

Mettre en relation la situation du stade et la capacité que l'on a donnée à ce stade avec les résultats sportifs, c'est méconnaître le système de ces derniers qui conditionnent le remplissage à 99 %. Il suffit que les Girondins redeviennent demain quatrièmes ou cinquièmes, le stade sera complet comme nous l'avons vu à certaines périodes. Lorsque l'UBB a fait une petite plongée en matière de résultats, lui non plus n'a pas dépassé les 20 000 spectateurs. Donc ne prenons pas des arguments qui nous feraient prendre des fausses pistes.

Par contre, j'ai une inquiétude. Je ne voudrais pas que les entreprises qui gèrent cet outil prennent sur la cagnotte de l'entretien. Je voudrais être certain que nous suivons ceci de très près parce que ce stade va devenir nôtre. Je ne serai plus là, mais il va devenir nôtre au bout de quelques années. Et puis, même s'il ne devenait pas nôtre, je pense que l'on a intérêt à avoir un stade de qualité tel qu'il est aujourd'hui, avec les améliorations que l'on a apportées et notamment de sécurité. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir répondu à mes appels concernant la sortie pédestre du stade, qui était très dangereuse au niveau des escaliers, mais je voudrais vraiment qu'il y ait ce suivi particulier sur l'entretien du stade et que certains n'optent pas pour le laisser-aller sur l'entretien afin de diminuer le déficit apparent. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD, sur ce point, il y a un cahier des charges extrêmement précis et contraignant pour le partenaire et nous vérifierons naturellement que les engagements contractuels sont tenus, sur ce point comme sur les autres. Madame AJON.

Mme Emmanuelle AJON : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes ici face à la deuxième année d'exercice déficitaire de l'exploitation du Stade Matmut Atlantique, même si nous devons attendre malgré tout la fin de la procédure judiciaire de SBA, dont nous avons hérité avec le transfert, pour vérifier qu'il y a bien un déficit. Il est en effet annoncé, mais il est bien plus important que celui qui est annoncé. Je pense que ce nouvel exercice pose deux questions fondamentales. Est-ce que le modèle économique a été mal défini par SBA et surtout, quel est le risque réel pour notre collectivité aujourd'hui sur ce contrat ?

En effet, on peut s'interroger sur le modèle économique défini par SBA, quand on voit l'opacité de ses réponses sur son refus du calcul du taux de rendement, sur le manque d'anticipation dans le prévisionnel des besoins humains, qui est impressionnant puisque cela représente 40 % du déficit de 2016 avec 770 000 euros. Mais même s'il était facile de parler d'amateurisme pour SBA, ce qui m'étonne quand même, n'est-on pas en fait devant un déficit structurel face à un équipement surdimensionné par rapport aux besoins de notre territoire, aux réalités de la société d'aujourd'hui et de ce que cherchent les citoyens face à ces grands équipements qui ne leur paraissent plus adaptés à leur recherche de loisir ?

Dans ce cas-là, SBA pourrait-il être en droit d'obtenir et de demander une renégociation de ce contrat ? Quel est donc le risque financier pour notre collectivité et les habitants de la Métropole ? Nous avons le risque de la renégociation pour absorber un déficit qui pourrait être qualifié de structurel sur les 28 années à venir, ce qui représenterait quand même une somme rondelette. Mais c'est peut-être aussi la version basse parce que dans ce cas-là, SBA pourrait aussi dénoncer le contrat et arrêter d'exploiter le stade. Que se passerait-il réellement pour notre collectivité ?

Il me semble aujourd'hui nécessaire de ne pas prendre ce sujet à la légère, de ne pas faire porter uniquement la responsabilité sur un amateurisme ou un maquillage par SBA, mais de bien regarder les zones de risques réels que ce contrat fait porter sur notre collectivité, chose que nous dénonçons, Monsieur le Président, depuis fort longtemps, depuis 2011 au sein du Conseil municipal de Bordeaux et que nous portons aujourd'hui ici, devant ce Conseil métropolitain.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame, vous invoquez ce que vous déclarez au Conseil municipal de Bordeaux. À votre place, je serais extrêmement modeste là-dessus.

Mme Emmanuelle AJON : Mais je l'ai été.

M. le Président Alain JUPPÉ : Si je vous ressortais les déclarations qui ont été faites par certains de vos collègues au Conseil municipal de Bordeaux sur le coût du stade, qui étaient abracadabrantesques, la Cour des comptes en a fait justice, alors, vous devriez être un peu modeste parce que vous vous êtes tous vraiment plantés dans les grandes longueurs.

Mme Emmanuelle AJON : Je crois que j'ai été très modeste dans mes déclarations. Je sais que cela vous agace beaucoup.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous avez raconté, Madame AJON, pas vous, mais Monsieur ROUYEYRE a raconté sur le coût du stade des énormités dont la Cour des comptes a fait justice. Alors, je le répète, soyez modeste !

Mme Emmanuelle AJON : Ne réglez pas vos comptes avec Monsieur ROUYEYRE à travers moi, Monsieur le Maire. Réglez-les directement avec lui. J'ai été très modeste et très mesurée dans mon intervention. Ne vous énervez pas, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, j'espère que l'on va pouvoir s'exprimer dans un climat un peu plus serein. Je constate que quand on n'est pas de votre avis, vous vous énervez très rapidement. Ceci étant dit, nous avons sous les yeux le rapport sur la Matmut concernant les résultats 2016. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils sont décevants, pour ne pas dire préoccupants. Les résultats nets sont lourdement déficitaires, de 3,6 millions d'euros en 2015, de 3,3 millions d'euros en 2016. Ces déficits sont tout de même près de trois fois supérieurs à ceux des prévisions. Vous connaissez ma position sur ce stade surdimensionné. Je crois que tout le monde le reconnaît peu à peu. Il a été construit principalement pour l'Euro 2016, d'autres dépenses moins prestigieuses seraient plus utiles en Métropole d'après moi. Je souhaite que ce stade ne devienne pas malgré tout un problème financier majeur si les résultats mettent en péril l'exploitant. Je prends donc acte de ces résultats. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai très rapidement sur ce sujet. Beaucoup de choses ont été dites. Je voulais simplement signaler que ce qui se passe aujourd'hui sur le Matmut, c'est l'échec *a priori* d'un modèle des grands stades en périphérie, qui ont été construits à l'occasion de l'Euro. Un certain nombre d'articles est d'ailleurs paru sur ce sujet. Que ce soit à Lyon ou en d'autres endroits, la plupart de ces stades, construits en périphérie, accuse des déficits. Alors, il y a sûrement des choses spécifiques pour chaque stade, notamment celui-là, mais il y a là l'échec d'un modèle. Un stade en périphérie, c'est bien sûr le tout-voiture, c'est la difficulté d'accès d'une manière générale, même s'il y aura peut-être des améliorations sur le nôtre. Le modèle qui a été mis en route pour l'Euro est aujourd'hui plutôt un échec en France, un échec en tout cas financier. Cela coûte aux collectivités et je pense que cela mériterait une étude approfondie, à l'échelle nationale, pour voir un petit peu comment corriger ce modèle, si cela est possible. Les stades de centre-ville sont beaucoup plus faciles à gérer et offrent un service différent.

Je tenais donc à faire cette déclaration. Il y a eu pas mal d'articles de spécialistes du sport sur ce domaine-là, et concernant le Stade de Bordeaux, parmi d'autres, a été pointé ce genre de déficit. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je suis plutôt content des interventions des uns et des autres puisque comme vous le soulignez très justement, Monsieur le Président, on ne parle plus du coût du stade. Je serais tenté de vous dire que le débat a été tranché définitivement avec le rapport de la Cour des comptes, s'agissant de la construction des 10 ou 11 stades en France à l'occasion de l'Euro 2016, où les magistrats écrivent noir sur blanc que d'une part, la Ville de Bordeaux a fait le bon choix en 2011 en signant ce contrat de partenariat, je vais y revenir, et que par ailleurs, s'agissant du coût de ce stade, c'était celui qui était le moins cher, tant à la construction qu'en prospective et en perspective sur la future exploitation. Donc c'est un premier élément et une première source de satisfaction pour nous.

Le second élément qui me permet de me dire que c'est plutôt une bonne séance aujourd'hui, c'est que Monsieur HURMIC en tout cas ou d'autres, Madame AJON, sont linéaires et constants s'agissant de leurs commentaires à propos de délégation de service public (DSP) ou de PPP (Partenariat public privé), où ils s'inquiètent régulièrement des résultats de nos partenaires quand ils sont trop positifs, sauf là aujourd'hui, Monsieur HURMIC et Madame AJON s'inquiètent d'un résultat d'exploitation qui serait négatif. C'est bien la première fois que j'entends dans cet hémicycle ou même dans d'autres, que des élus comme Monsieur HURMIC ou Madame AJON s'inquièteraient du trop peu d'argent que gagneraient des grands groupes exploitant un service public – c'est une DSP – ou exploitant un équipement public.

Sur cette exploitation, Madame AJON a une vision aujourd'hui très apocalyptique des choses et tenterait d'installer une petite musique au creux de nos oreilles et surtout de l'opinion, que si SBA n'était pas en mesure de continuer à exploiter ce stade, la collectivité porterait ce risque. Mais il n'y en a aucun, mes chers collègues, parce que c'est l'intérêt d'un PPP. Quoi qu'il en soit, c'est le signataire du PPP qui supporte tous les risques liés à la construction et à l'exploitation.

En outre, et cela a été dit par Max GUICHARD, c'est sur 30 ans que cela se juge. Comme nous l'a expliqué très justement Patrick BOBET, entre les estimations avant exploitation et aujourd'hui les résultats, il est évident qu'il y a une marge de recalage sur la durée. D'ailleurs, j'attends le rapport annuel pour l'an prochain, mais sur l'année pleine de 2016, il ne vous aura pas échappé qu'il n'y a pas eu un concert alors qu'en 2017, il y a eu deux concerts dans cette enceinte. L'exploitant SBA, dont je rappelle qu'il a deux actionnaires, VINCI et FAYAT, aura pour l'année prochaine et pour les années suivantes des programmations plus dynamiques, qui devraient à un moment ou à un autre amoindrir des résultats négatifs.

S'agissant des difficultés d'exploitation et du risque, le risque ne sera pas pour nous encore une fois. SBA est liée par le contrat. Par ailleurs, imaginez-vous une conférence de presse qui réunirait Monsieur FAYAT et Monsieur HUILLARD, pour venir nous expliquer qu'ils ne sont pas en mesure d'exploiter un équipement qu'ils ont construit ? Moi, je n'y crois pas un seul instant. Ce n'est pas possible. Ce sont des gens sérieux ; certes, c'est difficile à exploiter, mais sur la durée, je fais le pari et je suis convaincu qu'ils réussiront à exploiter cet équipement de façon convenable.

Par ailleurs et cela a été mentionné par Patrick BOBET, je serais tenté de vous dire sur ces bilans que le péché originel est le *naming* parce qu'effectivement, à l'époque, il avait été envisagé un montant de *naming* bien au-dessus de ce qui a été contractualisé. Mais je rappelle quand même que SBA a préféré signer un contrat sur 10 ans, avec une somme qui est récurrente, plutôt que de faire un contrat de *naming* à courte durée et avoir la possibilité plus tard de relever le niveau du *naming*. Donc je me dis que quelque part, tout

ceci a été intégré dans le modèle économique et qu'à un moment ou à un autre, l'exploitation sera au niveau qu'ils annoncent.

Concernant les Girondins de Bordeaux, je souhaite de tout cœur qu'ils se redressent parce que quand on est Bordelais, on supporte son club et on ne lui souhaite pas le plus mauvais, on lui souhaite le meilleur. Comme le disait d'ailleurs Max GUICHARD, quand vous suivez un peu le sport, certes, les fréquentations dans les stades sont indexées sur les résultats, mais il arrive un moment où vous êtes à un seuil bas et quoi qu'il en soit, vous ne pouvez que remonter. Je pense qu'aujourd'hui, concernant la jauge de fréquentation autour des Girondins de Bordeaux, on est en seuil bas. On n'est ni en seuil moyen ni en seuil haut.

Par ailleurs, je ne sais pas d'où Monsieur HURMIC tient ses chiffres, mais moi, je n'avais pas en tête les 17 000 personnes. C'est bien au-dessus.

M. Pierre HURMIC : C'est dans le dossier.

M. Nicolas FLORIAN : C'est dans le dossier, OK, mais enfin, la dernière fois que j'ai interrogé les Girondins de Bordeaux, ils disaient qu'ils étaient au-dessus de leur moyenne de Chaban-Delmas. Et je rappelle d'ailleurs que les 42 000 personnes, ce n'était pas l'objectif prioritaire que de les atteindre avec des matchs des Girondins. C'était d'avoir une jauge qui nous permette d'accueillir des matchs internationaux ou d'autres événements en plus des matchs du club résident.

Par ailleurs et si cela pouvait rassurer les uns et les autres, au sujet des Girondins de Bordeaux, il y a les 3,8 millions d'euros qu'ils versent chaque année à l'agglomération. Il y a derrière une garantie autonome, qui est portée par M6 et quoiqu'il arrive, là aussi, ces sommes seraient imputées sur l'exploitation du stade.

S'agissant des demandes de renégociation, elles ont déjà été exprimées par le Président de SBA. Vous avez vu la réponse que l'on a apportée, tant Alain JUPPÉ que moi-même, c'est non. Donc il y a un contrat, on doit le respecter. Et d'ailleurs, dans ce contrat et je m'en félicite tous les jours, on a une maîtrise d'ouvrage forte – ce n'est pas par hasard que l'on est en contentieux avec SBA sur l'Euro 2016. On défend les intérêts de l'agglomération après avoir défendu les intérêts de la Ville –, mais quand vous avez une maîtrise d'ouvrage forte, il n'y a pas de raison que vous subissiez de mauvaises surprises à l'issue.

Monsieur le Président, s'agissant du bilan carbone, je ne rentrerai pas dans ce débat-là parce qu'il me dépasse un peu, mais à la dernière proposition de Monsieur HURMIC concernant des panneaux photovoltaïques, je rappelle que c'est à la suite d'une injonction entre guillemets des pompiers que quand il y a eu la décision de construire ce stade, on n'a pas mis de panneaux photovoltaïques parce que les pompiers refusaient de s'engager sur ce type d'équipement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Chers collègues, on est reparti pour une séance qui risque de se prolonger dans l'après-midi. Je vous incite à être un peu plus concis dans vos déclarations, surtout pour ne pas continuer à répéter indéfiniment la même chose. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas continuer à répéter la même chose parce que c'est sur un aspect très ponctuel du Stade Matmut Atlantique que je voulais intervenir. Effectivement depuis 2017, le stade accueille

des concerts, deux concerts, les Vieilles Canailles et Céline DION, un autre concert programmé en juin 2018, Guns N'Roses. Je voudrais élargir mon propos sur les concerts sur la Métropole bordelaise et sur l'avenir de certains festivals de la Métropole bordelaise.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne suis pas sûr que cela nous permette de restreindre l'ampleur de nos débats, si on se met à parler de la politique des festivals. Allez-y.

M. Vincent FELTESSE : C'est juste un festival qui n'est pas anecdotique, qui s'appelle le Reggae Sun Ska, qui a accueilli 65 000 festivaliers cet été pour le 20^e anniversaire, qui fait l'objet d'une approbation des deux présidents d'université, qui ne fait pas l'objet de réprobation des services de la Préfecture et qui, à sa grande surprise, a reçu un courrier en début de semaine d'un des trois maires concernés, disant qu'il n'était pas favorable à la reproduction de ce festival l'an prochain, ce qui est un peu dommage, d'autant plus que l'on sait que ce festival est appelé à revenir dans le Médoc.

Donc ce n'est pas là que l'on va faire le débat, mais je voudrais juste qu'il y ait rapidement une rencontre entre le festival, les deux présidents d'université, la Métropole qui finance, les trois communes et le Département de la Gironde, pour trouver une sortie par le haut à ce festival qui est un des fleurons de la Gironde et de la Région qui est le plus gros financeur aussi.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur FELTESSE, mais je vous propose d'aborder ce point quand l'ordre du jour appellera cette question, ce qui n'est pas exactement le cas.

Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Je serai très rapide. Je voudrais répondre à Pierre HURMIC surtout. Sur la jauge, c'est un faux débat. Je vous l'ai dit, Bordeaux est quand même la plus petite jauge en plus de ce qu'elle avait autrefois. Je vous le dis tout de suite : « Bordeaux, c'est + 7 000, Lyon, c'est + 18 000, Marseille, c'est + 19 000, Lille, c'est + 32 000 ». On serait resté au Stade Chaban, cela ne passerait pas puisque la moyenne de l'Euro a été de 38 000 spectateurs par match. Donc là, les choses sont claires.

Deuxièmement, cher Maître Pierre HURMIC, je vous l'ai déjà dit, les avocats parlent beaucoup, les médecins lisent et écoutent. Alors, je vous demande de vous reporter à ce document sur l'analyse par type d'évènement, et vous verrez très bien que ce que vous dites est faux. 36 kilos de CO₂ par spectateur, c'est la moyenne, mais c'est 90 kilos pour l'Euro et l'Euro correspond à trois quarts de cette consommation. En réalité, par match et c'est ce qui nous importe aujourd'hui, on est bien à 12 kilos de CO₂ par spectateur. Donc ne dites pas partout que ce sont 35 ou 36 kilos, c'est 12.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur BOBET, je salue votre bonne foi, mais vous savez très bien que vous ne convaincrez jamais Monsieur HURMIC là-dessus. Il a décidé que ce stade est pour lui quelque chose qui l'empêche de dormir matin, midi et soir. Donc il est obsédé par ce stade, dont il veut la peau. Il arrivera peut-être à l'avoir un jour.

Le débat sur le stade est terminé. Je dis un mot de conclusion. Concernant le rapport de la Cour des comptes, je précise qu'il s'agit de la Cour et pas de la Chambre régionale, avec tout le respect que j'ai pour la Chambre régionale. La Cour des comptes a fait justice des

fariboles que l'on a entendues sur le coût du stade, avec des chiffres absolument dénués de tout fondement.

Elle constate qu'à la place construite, le Stade de Bordeaux est celui qui a coûté le moins cher de tous les nouveaux stades construits en France. Deuxièmement, comme l'a dit Monsieur FLORIAN, elle considère que la négociation du PPP a été bien menée par la Ville de Bordeaux, que ce PPP est robuste et que le maximum de précautions a été pris. Troisièmement, il n'est pas question de renégocier le contrat. Le partenaire privé a pris ses risques, c'est la loi du marché ou la loi de la société libérale ou de l'économie libérale. Il a pris ses risques et s'il s'est trompé dans ses calculs, c'est à lui d'en assumer la charge.

Je rappelle d'ailleurs que la différence provient presque intégralement, même si on peut faire jouer tous les paramètres, du nommage comme on dit maintenant, on ne parle plus de *naming*. Donc si le *naming* avait atteint l'objectif que s'était fixé le partenaire privé, on serait à l'équilibre. Troisièmement, comme l'a dit Monsieur GUICHARD, on peut espérer qu'au fur et à mesure du déroulement du contrat, comme cela se passe souvent dans ce genre de contrat, le partenaire privé puisse rétablir l'équilibre de ses comptes.

Enfin, je voudrais terminer par un constat. Nous n'aurions jamais eu l'Euro 2016 et nous n'aurions pas aujourd'hui la perspective d'accueillir des matchs internationaux, ceux de la Coupe du monde de rugby en 2023, pour lesquels nous avons déjà été sélectionnés, et des Jeux olympiques de 2024 pour lesquels nous sommes aussi sur la liste d'un certain nombre de matchs de football féminin ou masculin. Donc cela fait partie bien évidemment des équipements d'une Métropole comme la nôtre. Je ne connais pas de grande ville qui ait construit son nouveau stade sur la place Pey-Berland. J'avoue que j'ai entendu le procès des stades de périphérie qui m'a un peu laissé sceptique. Enfin, je voudrais souligner que ce stade est considéré comme une merveille architecturale par tous ceux qui le visitent ou tous ceux qui l'ont vu.

Cela étant dit, c'était une information. Donc il n'y a pas de vote. Monsieur le Secrétaire de séance.

Communication effectuée

M. Michel VERNEJOUL : Nous passons à l'affaire n°82, Monsieur TOUZEAU, avec le dispositif de médiation à destination des populations roms, le financement par Bordeaux Métropole du poste de médiateur rattaché au Groupement d'intérêt public, Bordeaux Métropole Médiation.

Monsieur TOUZEAU

**82 Dispositif de médiation à destination des populations roms - Financement par Bordeaux Métropole du poste de médiateur rattaché au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Métropole Médiation - Décision - Autorisation
Délibération n° 2017-836**

M. Jean TOUZEAU présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots seulement, d'abord pour saluer le travail réalisé dans le cadre de ce GIP (Groupement d'intérêt public). À une échelle sûrement trop restreinte au regard des besoins, les équipes en place réalisent un travail indispensable de médiation auprès de populations en grande fragilité et auprès de riverains souvent désemparés et souvent exaspérés par la proximité de populations dans de telles situations de précarité.

À la lumière des échanges que nous avons eus il y a quelques semaines ici même avec le Préfet, on comprend que les dispositifs mis en place permettent tout juste de répondre à l'urgence humanitaire, sans construire de réponse durable, ce que vous avez accrédité, Monsieur le Président, en cosignant une tribune d'alerte sur l'hébergement d'urgence avec plusieurs maires de grandes villes.

Une fois encore, la piste sur laquelle la Métropole s'est engagée pour l'accompagnement des citoyens roms est la bonne. Le Préfet DARTOUT nous a cependant apporté plusieurs mauvaises nouvelles, à commencer par l'absence de financement par l'État de ces dispositifs. Pire, alors que les élus métropolitains l'avaient invité dans l'espoir de mieux répondre aux situations d'urgence humanitaire, le représentant de l'État a annoncé un désengagement massif dans le financement de cette MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale), 250 000 euros au lieu de 500 000 euros. C'est un recul désastreux pour les politiques que chacune de nos communes tente de mettre en place. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous demandez d'approuver une dépense de 67 000 euros par la Métropole sur un budget total de 267 000 euros. Bien sûr, il s'agit de problèmes humains. Bien sûr, le travail réalisé par le GIP est intéressant, 750 personnes étrangères concernées, 85 permanences, 1 100 entretiens individuels en 2016, mais je dis sans animosité que cette dépense participe au soutien financier à l'immigration illégale avec l'argent des contribuables. Je serais tenté d'approuver cette dépense si elle avait pour objectif de rencontrer nos homologues roumains et bulgares, pour travailler conjointement à une coopération intra-européenne, pour stopper cette émigration et reconduire chez eux ceux qui se trouvent sur notre territoire.

Je rappellerai ce que j'ai eu l'occasion de dire au Conseil municipal de Bordeaux il y a quelques jours sur ce même dossier. On sait que la grande majorité des populations roms et bulgares que l'on retrouve à Bordeaux provient de trois principales villes bulgares. La Bulgarie et la Roumanie ne sont pas des pays en guerre. Pourquoi ces deux États ne font pas plus d'efforts pour garder leurs ressortissants ? Que fait l'État ? Rien ou si peu, et avec si peu de moyens que le Préfet DARTOUT ici même a demandé il y a quelques semaines que vous mettiez, vous les communes, la main à la poche pour en fait ne rien régler en définitive, si ce n'est un problème qui dépasse aujourd'hui les responsables politiques qui ne s'attaquent évidemment pas aux causes, mais toujours aux conséquences.

Une véritable politique humanitaire consisterait à entreprendre dans le pays d'origine des actions en direction de ces personnes, afin de travailler à leur insertion là-bas, avec l'ouverture de droits sociaux, l'accès à l'emploi, au logement, à la scolarité, à la santé, et d'améliorer bien entendu leurs conditions de vie.

Je pose la question une fois de plus, je le sais, dans le désert : jusqu'à quand allons-nous alimenter les pompes aspirantes de l'immigration de cette manière et continuer à accueillir la terre entière ? Voilà. Je vote contre cette délibération bien entendu. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Au contraire de ce qui vient d'être dit bien évidemment, la mise à l'abri et l'insertion des populations roms présentes sur notre territoire doivent constituer une de nos priorités. Leurs conditions de vie sont actuellement déplorables et indignes et la situation malheureusement ne s'améliore pas.

Face à ces besoins, notre réflexion avance sur le sujet, avec la tenue d'un Conseil exceptionnel dont il a été question le 7 novembre dernier, sur la question plus globale du logement d'urgence et un rapport au Bureau le 26 octobre sur les alternatives à la présence de squats de populations roms.

La délibération qui nous est présentée acte la poursuite du financement du poste de médiateur attaché au GIP Médiation et bien entendu, nous l'approuverons, tant nous reconnaissons le travail absolument extraordinaire qu'ils font au quotidien, alors qu'ils sont si peu nombreux.

La plupart de mes collègues en conviendront, ces moyens humains sont actuellement tout à fait insuffisants pour faire face à cette problématique et remplir sereinement et efficacement les missions de prévention d'installation de nouveaux squats, d'accompagnement de ces personnes et de coordination entre différents acteurs.

Le bilan qui nous est présenté confirme d'ailleurs la nécessité de conforter ce dispositif. Je peux en témoigner moi-même sur une commune qui accueille beaucoup de populations roms et nous avons donc demandé à ce GIP Médiation de faire une permanence d'accueil tous les 15 jours. Heureusement, il nous aide à comprendre ces populations, il nous aide à former et à sensibiliser les personnels, y compris les bénévoles des associations caritatives très sollicitées par ces populations.

Si nous avons réellement la volonté de nous engager dans la résorption progressive des squats sur notre territoire, il faudra donc sans doute redimensionner ce volet du GIP Médiation et s'inscrire dans l'expérimentation d'espaces temporaires d'insertion comme vous l'avez évoqué hier, Monsieur le Président. Comme je le disais aussi hier, l'urgence d'agir est une réalité de tous les jours pour ces publics et les acteurs qui les accompagnent.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres interventions ? Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Monsieur le Président, simplement pour souligner que je partage cette dernière intervention et les remarques sur l'accompagnement de ces dispositifs qui sont essentiels. Un remarquable travail est effectué par le GIP. Je partage ce qui a été mis en avant sur le positionnement de l'État par rapport à ce que nous portons. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'initiatives. On a les espaces temporaires d'insertion qui sont aujourd'hui proposés et qui vont se mettre en place. Ce sont des expérimentations extrêmement intéressantes. Je trouve effectivement curieux de voir que la démarche de l'État est d'annoncer un désengagement sur la MOUS, alors que le GIP fait un travail formidable et complémentaire à la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Il y a donc un certain décalage entre ce qui est exprimé sur le plan global, une volonté, nous dit-on, de prise en compte au niveau de l'État et d'une façon extrêmement forte de ces préoccupations qui sont bien sûr extrêmement lourdes et ce qui va véritablement nous permettre d'accompagner ces politiques.

Nous allons participer à un appel à projets, permettant là aussi de situer les différents dispositifs et d'appeler l'État à un certain nombre de financements, mais il faut être vigilant sur ce qui va être concrètement apporté en soutien de ces politiques essentielles.

J'exprime ma crainte, c'est qu'il y ait un décalage entre l'expression, le discours et puis ce que nous allons pouvoir concrètement observer dans ce que l'État va apporter à ce que nous proposons ici. Cela me rappelle un peu ce que Molière écrivait lorsqu'il disait : « je vis de bonne soupe et non de beaux langages ». Et surtout, pour les plus fragilisés, souhaitons que l'État accompagne vraiment ces politiques-là dans la durée et qu'il n'y ait pas de décrochage entre le discours et la réalité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, c'est juste pour préciser que les Roms bulgares et roumains sont européens. Ce sont des citoyens européens et donc il ne s'agit pas d'immigration clandestine, mais bien de citoyens européens.

M. Jean TOUZEAU : Bien sûr.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci de cette précision, qui est évidemment tout à fait exacte. Alors, qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Merci.

Majorité
Contre : Monsieur COLOMBIER

M. Michel VERNEJOUL : Nous passons à l'affaire n°84, Monsieur TOUZEAU, avec le règlement d'intervention en faveur du logement social et le volet garantie d'emprunts.

Monsieur TOUZEAU

84 Règlement d'intervention en faveur du logement social - Volet garantie d'emprunts - décision - autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui demande la parole ? Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, à l'occasion de cette délibération dont je salue tout l'intérêt pour le projet d'habitat participatif et notamment pour les deux projets dont il a été question, je souhaiterais mettre en lumière la situation des petites

coopératives d'habitants, celles qui ont moins de 10 logements et pour lesquelles les solutions apportées par ces évolutions du règlement d'intervention ne pourront pas être pleinement opérantes.

En effet, pour des projets de petite envergure, la question de la garantie d'emprunt demeure un blocage réel et les bailleurs sociaux ont peu d'intérêt économique pour des opérations d'aussi petite taille. J'en veux pour preuve un projet que nous avons sur notre ville, du Petit village Mondésir, composé de 6 ménages aux ressources moyennes. C'est un projet qui a été extrêmement bien construit, solvable. Pour autant, il ne peut pas voir le jour parce que ce règlement ne prend pas en compte ces projets. Je ne parlerais pas de petits projets, mais ce sont des projets de plus petite dimension.

Nous souhaiterions donc que des solutions soient activement recherchées pour poursuivre la démarche et répondre à cette problématique des microprojets, qui représentent pourtant un véritable gisement d'innovations et d'accès au logement pour des publics aux besoins sociétaux nouveaux, y compris des familles monoparentales ou seniors par exemple.

J'ai donc fait la proposition d'une rencontre d'acteurs concernés et compétents dans ce domaine, qui pourraient se retrouver dans l'année 2018 pour essayer de parfaire ce règlement d'intervention. Je pense à BICOOP, à la Coopérative ouvrière du logement, à InCité, à des bailleurs sociaux, qui pourraient peut-être trouver là des solutions pour ces microprojets.

Mais au-delà de ces seules opérations de petite envergure, se pose aussi la question de l'innovation dans l'habitat. En effet, dans les modèles des coopératives, le projet part des usages et des choix des futurs habitants, par exemple la qualité des matériaux, le système constructif, la taille et le partage des espaces. Or en liant le projet à la clause de rachat par le bailleur, les normes et les contraintes qui s'imposent aux bailleurs sociaux apparaissent dans les projets ce qui peut limiter grandement l'innovation, contraindre à faire un projet moins qualitatif qui ne réponde pas forcément aux besoins et aux souhaits exprimés par les habitants au départ.

Donc merci d'avoir travaillé sur ce dossier, de pouvoir trouver une solution et de pouvoir donc résoudre ce qui concerne les projets d'habitat participatif de grande dimension, mais merci encore de pouvoir continuer ce travail pour trouver des solutions pour les petits projets.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres demandes de parole ? Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Nous avons effectivement trouvé la solution avec la convention de rachat des logements avec des bailleurs sociaux, parce qu'il fallait minimiser le risque sur des opérations qui sont vraiment spécifiques. Moi, j'adhère tout à fait à l'idée d'essayer de travailler avec l'ensemble des acteurs sur ces projets-là, pour aller au-delà, mais c'est déjà une bonne étape qui est bien adaptée à ce que nous avons aujourd'hui à prendre en compte, me semble-t-il.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstentions ? Dossier suivant.

Unanimité

M. Michel VERNEJOUL : Nous passons à l'affaire n°88, Monsieur ALCALA, avec le schéma technique et organisationnel pour la gestion des services de traitement des déchets et de chauffage urbain de Bordeaux Métropole, et le choix du mode de gestion.

Monsieur ALCALA

**88 Schéma technique et organisationnel pour la gestion des services de traitement des déchets et de chauffage urbain de Bordeaux Métropole - Choix du mode de gestion -
Décision - Autorisation -**

M. Dominique ALCALA présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur le Vice-président de cette présentation très complète, mais il s'agit d'une décision très importante, avec 61 millions d'euros d'investissements et l'avenir du traitement des déchets sur l'agglomération. Alors, qui souhaite prendre la parole là-dessus ? Monsieur FEUGAS, Monsieur HURMIC.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier est d'une importance évidente pour la gestion future du traitement des déchets et de chauffage urbain, car il prend en compte notamment l'avenir du traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR). Or la situation des déchets en ce domaine est sujette à des évolutions nouvelles, avec des objectifs à court et moyen termes à l'horizon 2025.

En mars et avril 2017, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, a publié des études et avis sur l'avenir du traitement des OMR. Sans entrer dans tous les sujets qui y sont abordés, je voudrais retenir deux points qui ont ou auront des impacts tant techniques que politiques. Je résume. L'impact croissant des actions de prévention de la production de déchets de collecte pose la question du devenir à court et moyen termes des installations de traitement des OMR. D'autre part, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) a confié aux conseils régionaux de nouvelles compétences dans le cadre d'une planification régionale pour la prévention et la gestion de l'ensemble des déchets. De fait, les installations métropolitaines, qui prennent déjà en charge des collectes départementales, seront certainement sollicitées dans un proche avenir.

Les orientations proposées dans ce rapport portent sur trois points. Le premier concerne le schéma d'évolution technique des équipements à court terme et propose des scénarii intéressants de par leurs études, mais pour deux d'entre eux, ils sont plombés par des incertitudes. Il faut noter que la principale orientation est le maintien en activité, après toutes les modernisations nécessaires imposées par la réglementation toujours évolutive, de l'Usine de Cenon après 2027.

Notre groupe partage sur ce chapitre l'analyse portée par l'ADEME dans ses avis et se positionnera si nécessaire pour la pérennisation du site avec notamment l'aspect social de cette valorisation énergétique favorable à nos concitoyens et avec toutes les garanties environnementales nécessaires au plan de la santé comme c'est le cas à ce jour.

L'autre incertitude à prendre en considération en 2020 est le résultat des sondages sur la géothermie et ses possibilités, températures et ressources du gisement. La conclusion de ce premier point nous semble frileuse et il apparaît utile de rester dans la prospective d'un scénario dit de haute valorisation et voir la possibilité d'une étude sur la base d'une variante par les futurs délégataires.

Concernant le deuxième point, sur le schéma d'organisation de la gestion des équipements en deux pôles, déchets et réseau de chauffage, le schéma dit métiers apparaît le mieux adapté, mais notre groupe reste convaincu que le réseau de chaleur aurait dû être maintenu dans un pôle global, regroupant les équipements.

Sur le troisième point et le choix du mode de gestion, chacun connaît ici la position, qui a d'ailleurs été explicitée lors du dernier COPIL (Comité de pilotage) le 23 octobre dernier, de notre groupe pour la régie. Il s'agit bien là, avec la proposition de la concession avec travaux, d'un choix éminemment politique, qui n'est donc pas favorable majoritairement à cette nécessité qu'est la maîtrise par la puissance publique de la gestion des services publics.

Ainsi, les deux arguments invoqués sur la technicité et l'investissement ne tiendraient pas face à une volonté assumée politiquement. Il me semble donc que comme sur les transports, nous aurions besoin de mieux travailler le lien avec les autres territoires. Nous sommes étonnés que ne soit pas venue en débat la possibilité de la création d'un syndicat mixte. Cela aurait permis une meilleure appréhension des enjeux et un partage des coûts des rénovations qui s'imposent, et nous aurait offert la possibilité de la création d'une société publique locale qui aurait pu aussi répondre aux questions qui sont devant nous.

En l'état, la concession ne nous convient pas. Nous voterons contre ce rapport. Merci de votre attention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur EGRON.

M. Jean-François EGRON : Monsieur le Président, je veux souligner très rapidement l'importance du réseau de chaleur sur la Rive droite, qui est de coût très modéré, ce qui est bon pour les habitants les plus modestes, notamment ceux du logement social dont l'unique revenu est souvent le RSA. Habitats, écoles et équipements publics bénéficient de ce réseau de chaleur sur les communes des Hauts-de-Garonne.

Aussi, je me félicite de l'investissement consenti pour la rénovation du réseau. J'avais d'ailleurs attiré votre attention sur la situation après la dernière panne majeure du 11 décembre, qui était consécutive à 10 autres pannes en un mois. Le 11 décembre d'ailleurs, toute la nuit a été vécue sans chauffage pour nos habitants.

Je me réjouis donc, avec les autres maires de la Rive droite, qui utilisent le réseau de chaleur, de ces travaux essentiels pour le quotidien de nos habitants, notamment en hiver. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur TOURNERIE.

M. Serge TOURNERIE : Monsieur le Président, chers collègues, en premier lieu, permettez-moi de vanter la qualité du travail réalisé par nos services en matière d'analyse de la situation actuelle, de l'évolution des besoins, mais également des obligations réglementaires actuelles et à venir, des incidences financières sur l'évolution nécessaire et enfin, de les féliciter sur la valeur des recherches et propositions de solutions que nous examinons aujourd'hui.

Je reviendrai toutefois sur deux aspects des choix qui nous sont présentés, en premier lieu le choix du maintien dans le dossier des UVE (Unité de valorisation énergétique) du tri des déchets. La possibilité de traiter le tri des déchets dans une procédure indépendante aux autres volets du projet aurait probablement permis de mieux cerner et de mieux faire progresser dans le temps la palette des déchets collectés et à pousser la valorisation énergétique et financière de ces produits, compte tenu des évolutions réglementaires et techniques à venir sur les CSR (Combustibles solides de récupération), les bio-déchets, voire les déchets professionnels.

En second lieu, vous vous en doutez, c'est le choix de la concession avec travaux. En clair c'est le transfert intégral des installations, des évolutions, des financements et des investissements mêmes, que vous avez choisi de confier au concessionnaire. Cette démarche n'a qu'un objectif et les documents liés à la délibération en attestent, c'est d'opérer un transfert de tous les risques sur le concessionnaire. On le sait, cette procédure n'est jamais gratuite. Les risques réels ou présumés se retrouvent bien entendu dans le volet financier des offres présentées par les différents candidats.

Une concession de type affermage dans des dossiers comme celui-là offre de bien meilleures garanties sur l'efficiace et l'économie du contrat. Confier au délégataire les charges de gros entretiens liées aux performances attendues par sa rémunération et son activité relève du bon sens. On pense tout de suite à ce que vient d'évoquer Monsieur EGRON, avec 26 % de pertes sur le réseau des Hauts-de-Garonne et les pannes récurrentes qui le caractérisent actuellement.

Comment en sommes-nous arrivés là et quelles sont aujourd'hui les contraintes et les pénalités applicables au délégataire actuel ? Cela étant, laisser au délégataire la mainmise sur tout l'investissement et par là même, sur la définition des extensions et modernisations nécessaires, risque à long terme de nous coûter cher financièrement. Le coût réel des travaux ne sera probablement connu que du délégataire, qui sera logiquement intéressé par le dégagement d'une marge et qui aura peut-être favorisé dans son intérêt propre tel ou tel process ou tel ou tel industriel. Cela risque de nous coûter cher également dans la définition des choix techniques, car, comme nous dit le texte accompagnant la délibération, je cite : « *le concessionnaire réalise et exploite pour son compte et à ce titre, il est le maître d'ouvrage des installations* ». Comment être sûr dans ces conditions que les choix faits par l'exploitant-investisseur seront les meilleurs dans l'immédiat et dans le futur ? Comment savoir que le choix du premier concessionnaire, qui n'est là que pour 8 ans, sera apprécié des délégataires suivants ?

En conclusion, Monsieur le Président, nos services métropolitains ont apporté la preuve qu'ils étaient en capacité de définir avec précision, justesse et qualité, des ouvrages lourds nécessaires au bon fonctionnement et à l'évolution des installations. Le bon état de santé de nos finances devrait nous inciter plus souvent et davantage à porter nous-mêmes les investissements d'avenir de notre établissement.

Ces remarques étant faites, Monsieur le Président, nous voterons cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est importante. Toutefois, afin d'économiser notre temps, je vous épargnerai une intervention orale et je demande que l'intervention écrite soit jointe au procès-verbal. Nous voterons cette délibération. Merci.

Intervention écrite de M. HURMIC

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Si nous ne pouvons être qu'en accord avec les préconisations du rapport qui s'appuient sur le scénario minimal d'investissements, il est toutefois pour nous important de rappeler que si la valorisation énergétique est un mode de traitement à préférer à l'élimination, il est à réserver aux déchets ne pouvant faire l'objet d'une réutilisation, d'un recyclage ou d'une valorisation matière.

Nous nous permettrons aussi de rappeler que bien évidemment notre position sur l'incinérateur de Cenon est toujours la même, à savoir sa fermeture pour 2027. Il serait contradictoire de conserver cet équipement au vu de la politique Zéro Déchets, Zéro Gaspillage que la Métropole mène. Nous rappelons que la métropole dispose d'installations d'incinération largement supérieure à ses besoins métropolitains et que l'incinérateur de Bègles suffit à traiter les déchets métropolitains.

Concernant les investissements sur le réseau de chaleur (16 millions d'euros pour la rénovation du réseau de chaleur des Hauts de Garonne), ils sont nécessaires, de même que l'extension du centre de tri de Bègles au vu des évolutions réglementaires notamment. Sur ce dernier, nous serons vigilants quant à son intégration sur les berges qui sont destinées à être un lieu de promenade.

Nous nous interrogeons également sur la coordination avec les autres collectivités, en particulier concernant l'avancement du schéma régional et la cohérence territoriale de la gestion de déchets. Nous prenons en charge l'élimination des déchets d'autres territoires mais il serait opportun de leur rappeler qu'eux aussi doivent faire des efforts et doivent avoir une véritable volonté politique en matière de réduction des déchets.

Je finirai mon intervention à propos du schéma organisationnel. Le découpage des métiers proposé nous semble répondre à une certaine logique de mutualisation des coûts et de convergence des stratégies d'entreprises.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame WALRYCK.

Mme Anne WALRYCK : Monsieur le Président, mes chers collègues, je me réjouis évidemment des termes de cette délibération qui vous est proposée. Je parle du réseau de chaleur. Effectivement et Monsieur EGRON le soulignait, il y a eu des pannes qui montrent bien l'urgence d'intervention sur ce réseau extrêmement ancien comme vous le savez. Dans la délibération, il est donc proposé d'intervenir à hauteur de 16 millions d'euros sur ce réseau. Les pannes dont vous faites état et dont je me suis émue auprès de la Directrice régionale de DALKIA, qui est notre gestionnaire de ce réseau et pour lequel il y a eu d'ailleurs une réunion encore hier avec les services, montrent bien la nécessité d'intervenir dans le cadre du contrat actuel, sans attendre. C'est ce que nous leur demandons et ce que nous sommes en train de voir avec eux, dans le cadre d'un avenant à la présente convention avant le nouveau contrat qui sera donc sur une durée de 7 ans.

Sur la question posée par Monsieur FEUGAS, pourquoi a-t-on découpé le réseau de chaleur dans le prochain contrat qui est proposé avec le traitement des déchets ? Parce qu'il nous a semblé qu'il y avait beaucoup plus une logique de métier à faire prévaloir, mais nous avons bien dit dans les différents comités de pilotage qui ont préparé le texte qui vous est proposé aujourd'hui qu'il faudrait qu'il y ait un lien extrêmement étroit entre les deux

contrats, que cela figure dans les contrats de l'un comme de l'autre. Je vous rassure donc sur ce point.

Sur l'étude, pour Cenon, je vous rappelle que nous avons eu à délibérer sur l'avenir de l'Usine de Cenon et que nous avons pris, aux termes de tout un tas d'études sur un plan économique, environnemental, etc., avec les élus et les maires concernés, la décision de faire perdurer cet équipement jusqu'à fin 2027. Mais comme l'a dit Dominique ALCALA en présentant cette délibération, des études sont prévues en 2022 et 2023, pour que nous ayons le temps de prendre une décision en étant totalement éclairés à cette époque-là, en prenant en compte effectivement un certain nombre de données. En particulier s'agissant du réseau de chaleur, nous aurons alors les résultats du puits qui va être fait pour avoir un puits de géothermie profond. Je vous rappelle que l'on va tester pour la première fois à Bordeaux un puits à 1 700 mètres de profondeur, qui nous permettra, si cela marche, de ramener une température de 70 °C et d'avoir par ce biais un taux d'énergie renouvelable considérablement remonté, pour approcher les 90 %. Je rappelle aussi qu'en cas de puits qui serait infructueux à cette profondeur, nous avons prévu de remonter à 800 mètres et donc là, il faudrait évidemment accompagner le dispositif par une pompe à chaleur, mais on aurait un réseau qui resterait extrêmement performant. Voilà ce que je voulais rajouter.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur ALCALA, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Dominique ALCALA : Oui, Monsieur le Président. En ce qui concerne le devenir des installations, la Métropole a aujourd'hui une action de solidarité envers le reste du département puisqu'elle accueille 160 000 tonnes de déchets, y compris les déchets des entreprises et que malgré cela, 160 000 tonnes terminent à Lapouyade, à l'enfouissement. Donc malgré la baisse de la production de déchets, comme il y a aussi une augmentation de la population, une stabilité s'exerce.

Quant à la Haute valorisation, cher Jean-Claude FEUGAS, oui vers les CSR éventuellement, mais là, cela nécessite des travaux très importants qui obéiraient un peu l'avenir de cette entreprise au-delà de 2027.

Pour compléter ce que disait Anne WALRYCK par rapport aux travaux sur le réseau de chaleur, ce sont effectivement 16 millions d'euros dont 4 millions d'euros de travaux qui vont être effectués sans délai.

Dans le cadre de l'avenant, Monsieur TOURNERIE parlait du tri des déchets séparés. Cela a été envisagé effectivement, mais pour des questions pratiques sur les lieux, le pesage, les orientations des refus de tri, il a été préféré de coupler le centre de tri à l'unité de valorisation énergétique de Bègles.

Ensuite, concession avec travaux ou concession avec fermage ou SPL (Société publique locale) ou régie ? Tout a été étudié. La SPL a été écartée parce qu'elle nécessite au moins deux actionnaires. La DSP avec affermage ferait porter le risque des investissements à toutes les étapes de la réalisation à Bordeaux Métropole. En conclusion, c'est effectivement la concession avec travaux qui a été retenue.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pense pouvoir dire. Je voudrais remercier les services pour l'excellent travail qui a été effectué, de la Directrice des territoires au Directeur des collectes et traitement des déchets, ainsi qu'aux énergies. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je joins mes félicitations à celles de Monsieur ALCALA. C'est un travail technique de qualité qui a été fait. La mise en régie de telles activités n'est absolument pas à la portée ou dans les compétences d'une administration comme la nôtre, la gestion de ces usines demande une technicité élevée. Nous sommes très attentifs à la maintenance et à l'amélioration du réseau de chaleur, qui est un élément essentiel du bien-être de nos concitoyens sur la Rive droite.

Voilà donc le projet qui vous est présenté et qui me semble parfaitement équilibré. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Monsieur ALCALA, vous gardez la parole.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. Dominique ALCALA : Le dernier point de ce Conseil, Monsieur le Président, porte sur l'affaire n°90, ma délégation, avec l'amélioration du niveau de service de la propreté sur les communes de Bordeaux Métropole et le plan métropolitain de propreté urbaine 2018-2020.

Monsieur ALCALA

90 Amélioration du niveau de service de la propreté sur les communes de Bordeaux Métropole - Plan métropolitain de propreté urbaine 2018-2020 - Décision - Approbation - Autorisation

M. Dominique ALCALA présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bravo, Monsieur le Vice-président, pour ce texte qui est aussi beau qu'une instruction de l'Éducation nationale, puisque j'ai noté que la chute des feuilles, c'était désormais « la présence végétale aléatoire et disparate ». C'est une très belle formule. Soyons sérieux, c'est un texte sérieux. Je comprends bien que tout ceci fait l'unanimité, sauf un point qui va faire débat. C'est le recours à un prestataire privé pour assurer le service public de la collecte et de la propreté dans l'hypercentre de Bordeaux.

Je pense que cette expérimentation est justifiée par des caractéristiques particulières de l'hypercentre, où on note une très forte concentration de commerces bien sûr et notamment de commerces de bouche, qui ne se comportent pas toujours comme ils devraient le faire, et puis aussi de tous petits logements, sans locaux collectifs permettant de rentrer les bacs. Donc il y a une spécificité, on y a travaillé depuis des années. On n'est jamais arrivé à trouver une très bonne solution. On va donc faire cette expérimentation avec les garanties que j'ai données par ailleurs sur l'ensemble du service.

Je voudrais aussi insister sur le fait, comme l'a fait Monsieur ALCALA, que nous renforçons les moyens de la régie, les moyens en effectifs, les moyens en équipements, avec un effort budgétaire très significatif.

Enfin, je voudrais souligner que grâce au travail de Monsieur EGRON sur le plan du dialogue social, avec Dominique ALCALA, les organisations syndicales ont compris la logique de la démarche. Un accord a été signé avec la CGT et FO. SUD avait déposé un

préavis de grève, mais il vient d'être levé parce que finalement, l'ensemble des personnels a compris que tout le monde avait à y gagner. Voilà ce que je voulais dire sur cet aspect du dossier, qui est le seul à mon avis à être conflictuel, tout le reste allant évidemment dans un sens très consensuel.

Alors, qui souhaite s'exprimer ? Monsieur GUICHARD, Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, une intervention assez brève sur un point que j'ai déjà évoqué, qui est le problème des déchets verts, mais je veux d'abord saluer l'effort qui est fait pour « la chute transitoire et aléatoire d'éléments végétaux sur le sol » parce que les feuilles humides sur le sol sont en effet des vecteurs de chute très importants et sont quelquefois, vous le savez, très dommageables chez les personnes âgées.

Après ce sourire en effet, je voudrais vraiment inviter à la reprise d'une collecte des déchets verts, une collecte mesurée, adaptée. Elle pourrait avoir lieu une fois par mois, en particulier à la saison d'automne et au printemps, qui sont les saisons de coupe, pour faire que les personnes qui entretiennent un jardin, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter, soient aidées et n'aient pas à les transporter à la déchetterie en voiture obligatoirement et jusqu'à une limite seulement d'un mètre cube, ce qui suppose bien souvent des déplacements pluriels.

Je vous rappelle qu'il y a deux quartiers de Bordeaux qui bénéficient de cette collecte, Saint-Augustin et Caudéran. Ce n'est pas rationnel parce que c'est dans le cœur de ville où il y a encore un certain nombre de jardins que bien souvent, on en aurait le plus besoin.

Cela permet juste de souligner quelquefois nos ambiguïtés. Nous faisons tout pour végétaliser la ville. On a même écouté hier soir que les citoyens et les habitants veulent plus d'arbres, plus de végétalisation et nous ne facilitons pas la tâche de ceux qui essaient d'avoir ces ponctuations vertes que représentent les jardins.

Par ailleurs, je me félicite complètement de ce plan de propreté qui témoigne d'un effort important et qui doit solliciter bien davantage à mon sens les citoyens.

Je parlais des feuilles tout à l'heure. Vous avez une très belle expression populaire, qui est issue du droit des communautés urbaines, c'est : « balayer devant sa porte ». Eh bien, au sens propre comme au sens figuré, mais dans le cas du sens propre, je crois que nous devrions davantage rappeler à nos citoyens qu'ils sont responsables de l'entretien de leur pas-de-porte et de leur bas de façade.

Enfin, je vais vous faire une proposition que j'ai testée en présence de Madame DESSERTINE, dans un Conseil de quartier particulièrement difficile. Chère Madame DESSERTINE, je vais vous rendre hommage.

C'est un Conseil de quartier dont elle se souvient, particulièrement délicat, dont elle s'était tirée avec une patience et une maîtrise considérables.

M. le Président Alain JUPPÉ : Comme moi d'ailleurs ? Bien sûr.

Mme Michèle DELAUNAY : Ah, mais je ne saurais trop le souligner, en particulier ces derniers temps. Seul un de nous a réussi un peu à vous bousculer.

Donc je reviens à cette proposition et surtout, je ne veux pas être longue. C'est celle du grand nettoyage que l'on propose une fois par an aux Parisiens et qui a été très bien accepté ce jour-là. Des gens ont applaudi parce que c'est un moyen de nettoyer la ville, les quartiers, mais aussi de se connaître entre voisins alors que notre ville n'est pas connue pour sa fraternité de voisin à voisin, surtout dans des quartiers un peu BCBG, Bon Chic Bonne Gauche, mais pas toujours de gauche.

On ne se connaît pas entre voisins et ce serait une manière assez sympathique, moderne, branchée, de faire du bien à notre ville et de se connaître. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas de suggestions ? Puisque maintenant, ce Conseil se termine, on a le temps de dévier un petit peu. Une petite anecdote, j'ai reçu, il y a 3 ou 4 jours, quatre étudiants de Kedge, l'École de commerce de Bordeaux qui faisaient un reportage sur la ville. Et là, ils me demandaient ce qui marchait, ce qui ne marchait pas. Je leur ai fait une très longue liste de ce qui marchait et à la fin, ils me disent : « mais est-ce qu'il y a des choses qui ne marchent pas ? » Et je leur dis : « oui, la propreté ». Et alors, je vois l'un d'entre eux écarquiller les yeux de façon incrédule, il dit : « quoi, la propreté ? Moi, j'arrive de Paris. Bordeaux est nickel ». Voilà, je vous laisse apprécier ce jugement sur le degré de propreté de la ville.

Bien. Monsieur GUICHARD avait demandé la parole.

M. Max GUICHARD : C'est extraordinaire après les deux jours que l'on a passés, la dernière délibération est un long monologue de mon ami Dominique ALCALA et le Président répond à une question qui ne lui a pas encore été posée. C'est assez formidable.

M. le Président Alain JUPPÉ : Cela s'appelle prendre les devants.

M. Max GUICHARD : Heureusement, on a eu la proposition de Michèle DELAUNAY qui nous appelle à prendre le balai si j'ai bien compris et les pelles, mais cela peut être aussi une réponse à l'emploi.

Il s'agit selon moi d'une délibération assez historique pour notre Métropole. Vous vous rendez compte ?

Voilà donc pourquoi en septembre dernier – mais ai-je eu raison, vu comment cela se termine ? –, nous nous sommes élevés face à des propositions que nous réfutions pour certaines d'entre elles, d'autant plus fortement qu'elles avaient alors été présentées en Bureau sans débat préalable dans les commissions et donc sans vision globale de l'entière mission de ce service. Enfin, c'est fait.

Donc nous ne pouvons que nous réjouir qu'enfin, cette approche globale soit présentée, même si les reproches que nous lui faisons restent d'actualité. En effet, privatiser une partie de ce service public entache gravement le devenir de cette mission qui a, je le rappelle, pour objectif de répondre aux besoins quotidiens de nos concitoyens. Ils sont très attachés à leur responsabilité environnementale, comme nous avons pu le mesurer et nous le mesurons avec la démarche du tri sélectif.

Cet attachement s'est conforté régulièrement par un taux de satisfaction du travail réalisé par nos agents, souvent bien au-dessus de la moyenne nationale, les chiffres ont été donnés par Dominique ALCALA. J'entends souvent que l'espace géographique privatisé est réduit à 2 % me dit-on. Certes, mais c'est ce que nous appelons faire entrer ce service par la gueule du loup, pour ensuite être totalement digéré de manière plus ou moins rapide, comme nous l'avons vérifié ces derniers jours avec l'Aéroport de Paris et EDF.

Je ne vous rappellerai pas ce qu'avait dit Nicolas SARKOZY lorsqu'il avait présenté une première partie de privatisations d'EDF, qui n'était – je crois – que de 15 % et il avait juré ses grands dieux que cela n'irait jamais au-delà. Aujourd'hui, c'est quasiment la totalité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais vous me faites plus confiance qu'à Nicolas SARKOZY, non ?

M. Max GUICHARD : Non, non. La notion de confiance, j'ai eu un débat avec un camarade là-dessus, la notion de confiance est antinomique de la notion de naïveté. Donc je la mesure à reculons.

Depuis ces 20 dernières années, avec une accélération galopante, toutes ces privatisations ont pris ce chemin, alimentant la voracité de l'actionnariat financier, réduisant d'autant les capacités de richesse économique et sociale de notre pays. Et pour ceux qui estiment – et je pense que vous en êtes, pas que vous, Monsieur le Président, mais beaucoup ici – que c'est cette voie qui va nous permettre de dépasser nos faiblesses économiques dues, je le rappelle, notamment au désengagement de l'État, ils font une double erreur. Sociale d'abord en pensant qu'un réseau privé peut avoir la même souplesse et la même motivation qu'un service public, tant l'appétit financier des uns et des autres est bien de nature différente.

J'entends d'ailleurs souvent des gens, mais aussi des responsables politiques ou économiques, dire que service public et service au public, c'est la même chose. Non, pas du tout parce qu'à ce moment-là, je pourrais dire que Carrefour et Auchan sont des outils de service public. Non, ils sont des outils au service du public, mais pas des outils de service public, parce que les outils de service public ne répondent pas à ces critères financiers auxquels sont très attachés les grands groupes dont je viens de parler, y compris la manière dont les agents et dont les salariés de ces entreprises sont obligés de travailler et souvent au désavantage des clients. Des clients, alors que nous, nous avons des usagers.

Ceci dit, malgré ce début de privatisation, nous ne passons pas sous silence les postes créés dans cette nouvelle organisation proposée. Même si cela ne changera pas la nature de notre vote, nous ne pouvons que vous encourager à partir de cette conclusion, Monsieur le Président et chers collègues, à reprendre le chemin du public, en confortant nos services pour une meilleure réponse aux populations avec nos salariés.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je pense qu'il n'y a pas lieu de poursuivre ce débat. J'ai donné quelques arguments tout à l'heure. Il y a là une divergence idéologique, il ne s'agit pas de privatiser, il s'agit de confier l'exécution d'un service public à un partenaire privé, qui sera strictement encadré par un référentiel, avec des obligations de résultat très précises que nous contrôlerons bien entendu. Donc cela n'a rien à voir avec un abandon du service public à je ne sais quel prestataire.

Tout cela étant bien intégré, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous rappelle qu'il y a un déjeuner de fin d'année au restaurant du personnel. Je vous souhaite à tous un joyeux Noël et de bonnes fêtes. Madame FERREIRA vous aviez levé la main ? Je vous propose de m'écrire, alors, si vous le souhaitez.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 51

Le Secrétaire de Séance

M. VERNEJOUL